

FRANCE ET ANGLETERRE

Le général Kitchener fait l'éloge des Français et, particulièrement du commandant Marchand

IL ESPERE QUE LES DIFFICULTES SERONT REGLEES A L'AMIAL

Paris, 27. — Le général Kitchener, qui est arrivé hier, est parti ce matin pour Londres où il arrivera cette après-midi.

Ce matin "L'Evénement" publie le compte-rendu d'une interview avec le général. Celui-ci aurait dit :
"Je ne suis qu'un soldat et j'ignore la diplomatie qui n'est pas mon affaire. J'espère que les diplomates réussiront à régler à l'amiable les difficultés. Je ne puis que faire l'éloge des Français, et particulièrement du commandant Marchand qui m'a reçu

à Fachoda avec une charmante cordialité. Je conserverai toujours un agréable souvenir de cette réception.

"La situation est à bon droit considérée comme des plus critiques, mais je ne puis approuver ceux qui disent que la guerre est l'unique solution. Une discussion calme et courtoise donnera une solution acceptable pour les deux nations. J'ai une entière confiance en la diplomatie, et peut-être mon opinion sur l'exploit du commandant Marchand contribuera-t-elle à amener le résultat que nous désirons tous."

LE PAVAGE DE LA RUE CRAIG

La question viendra devant le conseil demain

LA FAMEUSE LETTRE DE MM. BELLHOUSE DILLON & CO.

Le conseil de ville est convoqué pour demain après-midi à 3 heures.

Sur le premier ordre du jour est le rapport de la commission des chemins recommandant d'accorder la requête des propriétaires de la rue Craig demandant la continuation du pavage de cette rue jusqu'au Square Victoria.

Plusieurs échevins sont d'avis que ce pavage peut parfaitement se faire cet automne ; mais d'autres croient qu'il serait préférable d'attendre au printemps prochain afin de faire les choses régulièrement et légalement.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en mettant sous leurs yeux la fameuse lettre des entrepreneurs du pavage de la rue Craig dont il a été question devant la commission des chemins.

Cette lettre a été adressée à chaque signature de la requête demandant la continuation des travaux jusqu'au Square Victoria :

Montréal, 19 octobre 1898.

Monsieur,

Nous, entrepreneurs soussignés pour les travaux de pavage de la rue Craig, en considération de votre signature de la requête adressée à Son Honneur le maire et aux échevins de la cité de Montréal demandant la continuation du pavage de la rue Craig, de la Place Viger au Square Victoria, nous remercions par les présentes de toute responsabilité quelconque du paiement des dits travaux et consentons à attendre jusqu'à ce que le conseil de ville ait obtenu l'autorisation nécessaire à cet effet de la Législature locale.

Nous avons l'honneur d'être, cher monsieur, vos obéissants serviteurs,

(Signé) BELLHOUSE, DILLON & CO., par STRUBBE.

On sait que dans la requête les propriétaires se rendent responsables personnellement du pavage de la rue en question.

IL VIVAIT EN PACHA

Du fruit de ses rapines

Le détective Despaux a fait hier une excellente capture. Il y a un mois un individu du nom de Joseph Craighton pénétrait dans la résidence de M. Geo. Guy, 115-1-2 rue St-Antoine, défilait une valise et volait des habillements, une montre, des chaussures pour une centaine de dollars. Le vol commis, Craighton prenait la poudre d'escampote et se payait le luxe d'une promenade à Ottawa, à Trois-Rivières et à Québec. Il était aux Bains Turcs quand il a été pincé par le détective Despaux qui le filait depuis le matin.

Craighton a comparu ce matin devant le magistrat et s'est avoué coupable. Il recevra sa sentence demain.

LE CABINET FRANCAIS

Il n'est pas encore formé

Paris, 27. — Le nouveau cabinet français n'est pas encore formé. On parle d'une foule de combinaisons et l'on cite surtout le nom de M. Ribot qui est, dit-on, le candidat favori, à l'Élysée, et l'on croit généralement que le président Faure lui demandera de former un cabinet de concentration républicaine avec M. Pellissier comme ministre des affaires étrangères. Ce cabinet ne s'opposerait pas à la révision du procès de Dreyfus. M. Ribot a toujours été considéré comme favorisant la révision.

ENTRE MUSICIENS

New-York, 27. — M. E. N. Lafrance, qui fait partie de l'orchestre symphonique de Boston depuis quinze ans, en qualité de joueur de trompette, et que M. Emil Paur a amené ici, pour entrer dans l'orchestre symphonique de New-York, n'a pu trouver grâce devant l'Union Protectrice de Musique de cette ville, qui lui a fait subir deux examens et qui a refusé finalement de l'admettre comme membre. Les musiciens sont très mécontents contre l'importation des joueurs étrangers.

GUERRE ET RUINE EN UN JOUR. — Tablées "xative" Brown-Guine. Le prix 25 te, rendu si elles ne guérissent pas.

CONVENTION DES BANQUIERS

Discours important du président Wilkie

Les progrès constatés depuis un an dans tout le pays

Toronto, 27. — L'Association des Banquiers du Canada s'est réunie hier matin aux édifices parlementaires. M. D. R. Wilkie, président de la Banque Impériale était au fauteuil.

Le maire Shaw souhaita la bienvenue aux visiteurs, au nom de la ville. Il fit allusion au développement qu'avaient pris les affaires, à Toronto, depuis un an ou deux, des nombreuses manufactures nouvelles qu'on y avait établies ou améliorées, et déclara que cela était l'indice d'une grande prospérité.

M. Wilkie répondit, au nom de l'Association, et après la lecture du rapport la séance fut levée.

L'événement de la journée a été l'adresse du président, M. D. R. Wilkie, qui a été lue dans l'après-midi.

M. Wilkie parla de l'augmentation des affaires depuis un an et des développements que prenaient les mines de Kootenay et de l'ouest d'Ontario.

La puissance, dit-il, a secouru les chaînes de la dépression qui s'est nécessairement produite durant plusieurs années par suite de la diminution des prix et des mauvais marchés. La confiance a été augmentée, de même que les emprunts et les escomptes, et les facilités ont diminué.

Après avoir discuté l'augmentation croissante de la production minière du Dominion, il se prononça en faveur de l'établissement d'un hôtel des monnaies au Canada. Le rendement de l'or, en 1899, atteindra probablement, dit-il, la somme de \$18,000,000 et le Canada se trouve dans une situation d'avantageuse par le fait qu'il est forcé d'envoyer ses mines et ses banquiers à Seattle, San Francisco, pour échanger leur poudre d'or contre de la monnaie.

L'arrêt de la guerre hispano-américaine, M. Wilkie dit qu'il était impossible de ne pas réaliser que des changements importants dans la politique étrangère des États-Unis seraient la conséquence de cette guerre.

Un autre résultat serait de resserrer les liens d'amitié entre l'Amérique et la mère-patrie. Le tarif préférentiel accordé à l'Angleterre par sir Wilfrid Laurier est le premier pas dans le but de créer l'union des intérêts commerciaux.

M. Wilkie parla des résultats bien-faisants qu'on attendait du creusement projeté de nos canaux, mais favorisa l'exemption de taxes, afin d'attirer la plus large part possible de trafic aux États-Unis. Il fit voir ensuite que l'instruction actuellement donnée aux enfants dans les écoles ne répond pas aux exigences des situations qu'ils embrassent.

Le Canada, dit-il, est un pays essentiellement agricole et il serait plus pratique de donner un cours élémentaire sur l'agriculture.

PRESQU'UN DRAME

Mauvais traitements infligés à un mousse

S'il faut en croire la version d'un mousse, presque un drame se serait déroulé sur le pont du steamer Turret Age, actuellement dans notre port. L'informé mousse s'est trouvé hier en cour de police et a raconté aux officiers sa lamentable histoire. On sait que la vie du bord est généralement assez dure et que l'apprentissage du métier de matelot ne se fait que péniblement. Le mousse dont il est question ici, s'il a dit l'exacte vérité, est vraiment à plaindre.

Un des contremaîtres lui aurait commandé de faire certain ouvrage, qu'il n'était pas en état d'exécuter. Le contremaître se serait alors mis en colère et aurait proféré de violentes menaces contre le mousse récalcitrant. Puis, comme pour assouvir une vengeance, il se serait précipité sur le pauvre malheureux et l'aurait roué de coups. Le fait est que le mousse avait l'air bien souffrant hier. Le contremaître accusé aura à s'expliquer devant le magistrat car un mandat a été émis contre lui et confié aux officiers du grand connétable pour être exécuté.

DES FAUX POUR \$400

M. Emil Authier, 4 rue Visitation, est venu déposer une plainte ce matin, en cour de police contre un individu qu'il accuse d'avoir forgé des chèques de \$4 et \$5, pour un montant de \$400. Ces chèques étaient faits à l'ordre de M. Rochon, et portaient la signature de M. Authier. Le prévenu faussaire sera probablement arrêté cet après-midi par les officiers du grand connétable Bissonnette.

SESSIONS SPECIALES

En Cour de Sessions Spéciales, ce matin, devant le juge Desnoyers, Elzear Blondin, accusé du vol d'instruments de chirurgie, la propriété du Dr Turcotte, a protesté de son innocence. Son procès a été fixé au 3 novembre.

— Joseph Lépine, accusé de vol de cuir, subira également son procès le 3 novembre.

— Samuel Morency s'est avoué coupable d'avoir attenté à la pudeur de sa jeune fille. Sentence plus tard.

Réflexions d'un homme grave : — "Quand vous avez beaucoup étudié les hommes, vous avez une grande estime pour les chiens."

— Le fils d'un coquin enrichi peut être un honnête homme ; son grand-père, jamais.

— C'est la façon dont on domestique vous rend, au point de vue, jusqu'à quel point son maître vous estime.

NOTRE COMMERCE AVEC L'AUSTRALIE

Augmentation considérable durant l'année dernière

Une ligne télégraphique à Dawson

Ottawa, 27. — Un câblegramme d'Angleterre annonce que le syndicat dont M. J. Morris Cotton est président et qui a obtenu une charte du parlement du Dominion à la dernière session, va commencer immédiatement la construction d'une ligne télégraphique à Dawson. La première division de cette ligne s'étendra de Vancouver à Skagway.

L'agent du gouvernement canadien à Kingston, Jamaïque, nardé au département de l'Industrie et du Commerce que la guerre de Cuba a eu pour résultat immédiat d'augmenter considérablement le commerce de provisions dans les ports cubains, ce qui est à l'avantage de la Jamaïque. Bien-tôt aussi le Canada profitera du tarif préférentiel qu'il a accordé à cette colonie. Quant à la question de l'annexion des Indes Occidentales au Canada, elle fait son chemin dans la presse et le public. Quelques habitants cependant demandent l'annexion aux États-Unis.

De son côté, M. J. S. Larke, commissaire canadien en Australie, dans son dernier rapport au département de l'Industrie et du Commerce, dit que les rapports officiels du commerce avec le Canada démontrent que les importations pour l'année fiscale ont été de \$60,925 alors qu'elles n'ont été que de \$3,687 l'année dernière. En 1896, les exportations avaient été de \$113 ; durant le dernier exercice, elles se sont élevées à \$1,026. M. Larke demande aux manufacturiers canadiens de profiter des avantages qu'offre le commerce avec l'Australie.

M. James J. Melampy, le commandant d'hôtel bien connu, est décédé, hier.

— Les cours des Forestiers Indépendants établis à Ottawa protestent contre l'augmentation des taxes de contribution imposées par la Haute Cour.

A LONGUEUIL

Plusieurs questions importantes soumises au conseil

L'élection partielle du quartier Est

Le conseil municipal de Longueuil s'est réuni hier soir sous la présidence du maire Maurice Perrault. Les échevins Narbonne, Brissette et Jones étaient présents.

On référa à la commission des finances une lettre de M. Butler, avocat, donnant avis qu'il a reçu instruction de M. Thomas Baron de poursuivre la ville pour \$500 de dommages.

— A la demande des propriétaires de la rue St-André le trottoir de cette rue sera redressé. MM. Brissette et Narbonne étant favorables à cette mesure, le conseil a adopté.

— Le maire informe le conseil qu'il y a plusieurs irrégularités dans la construction de la bâtisse des pompes et prie les échevins d'y voir sans délai.

— MM. Brissette et Narbonne sont autorisés à s'entendre avec les autorités du chemin de fer de la Rivière Sud, pour avoir des trains extras durant les mauvaises traverses. Il est entendu que les trains suivront le même horaire que celui du printemps dernier, à l'exception du train du soir qui part de Montréal à 11-30 p. m. ; il fera le service trois fois par semaine.

— Un acte de répartition subit sa première et deuxième lecture concernant la perception du coût des canaux des rues St-Charles, St-Alexandre et chemin de Chamby.

— Le règlement relatif au canal d'égoût de la rue Labonté subit ses trois lectures ; il sera adopté à la prochaine assemblée du conseil.

— Le comité des travaux publics décide de suspendre les travaux du canal d'égoût collecteur. On allègue que l'eau est trop haute. C'est le cas de dire que la corporation a jeté \$1,200 à l'eau pour cette fin, car les travaux devront être recommencés l'été prochain.

— Ont été mis en nomination pour l'élection partielle du quartier Est : MM. J. G. Lamer, manufacturier de cigares et Pierre Patenaude, bourgeois. La votation aura lieu le 31 du mois courant. M. Dagenais agira comme président de l'élection.

— M. Maurice Perrault, architecte, de Montréal et maire de Longueuil a préparé des plans d'une chapelle et d'une aile pour le couvent des Sœurs Grises. Ces constructions coûteront \$36,000.

— Mardi matin a eu lieu le mariage de M. Edmond Burroughs avec M. Aubertine Lamarque. L'heureux couple est parti aussitôt après pour New-York.

— Les travaux du quai du gouvernement avancent rapidement.

— Le conseil ne devrait pas oublier l'impénalité du printemps dernier. Pour remédier à tout désagrément il devrait voir à ce que les chaudières de l'apudne ne soient pas dépourvues d'eau en cas de conflagration.

NOUVEAU NOTAIRE A TERRE-BONNE

Notre jeune ami M. Paul Arthur Séguin, qui a subi avec distinction, en septembre dernier, les examens d'admission à la pratique du notariat, ouvrira son étude à Terrebonne dans le cours de la semaine prochaine. Nous lui souhaitons tout le succès que son travail et ses talents ne sauraient manquer de lui obtenir.

UNE NOUVELLE GUERRE

Va-t-elle éclater entre l'Espagne et les États-Unis ?

L'attitude de plus en plus agressive des américains les font craindre

Philadelphie, 27. — Le secrétaire Porter a déclaré ce matin que le président McKinley partira pour Washington ce soir à 11-30 h. et qu'il y aura demain matin une réunion du cabinet.

M. Porter a refusé de rien dire au sujet de la réunion du cabinet qui a été tenue hier soir, mais on sait qu'aucune nouvelle venant des commissaires de la paix n'y a été discutée.

Paris, 27. — Le "Gaulois", après avoir dit que les commissaires de la paix ne sont arrivés à aucun résultat, hier, dans leur discussion sur la dette cubaine, continue ainsi :
"La situation est extrêmement tendue, vu l'attitude de plus en plus agressive des Américains, et l'on craint même que les négociations soient rompues si les Espagnols ne décident pas de céder sur tous les points à la prochaine séance."

Il semble hors de doute que l'approche des élections américaines joue un rôle considérable dans l'attitude des délégués espagnols qui ont supposé qu'en gagnant du temps ils obtiendraient des vainqueurs de meilleures conditions. Mais c'est le contraire qui est arrivé.

Le "Gaulois" ajoute que si les Américains continuent de se montrer intransigeants envers les Espagnols, il pourra en résulter finalement une reprise des hostilités, surtout si les Espagnols déclarent aujourd'hui qu'ils sont arrivés aux limites extrêmes des concessions honorables.

"Nous espérons cependant, conclut le "Gaulois", que les choses s'arrangeront, car nous connaissons assez bien les sentiments de la nation américaine pour pouvoir affirmer que tous les hommes ayant du sens commun n'approuveraient pas une nouvelle guerre, et que la commission de la paix assumerait de très lourdes responsabilités pour l'avenir en la suscitant."

GRANDE TOMBOLA

Au profit de l'Union Protectrice des barbiers

Les barbiers ont organisé une grande tombola au profit de leur union protectrice.

Le tirage des lots se fera, dimanche, le 27 novembre, au No 223 de la rue McGill. Les billets ne sont que de 10 centimes, et les prix, comme on pourra en juger par la liste que nous en publions, sont jolis et de bonne valeur :

R. Birks, boîte de toilette pour homme.

A. C. Dauphinais, boîte de tabac Solace.

R. W. Kerr, une lampe Rhind.

Alphonse Valiquette, album en velours.

Joseph Horsfall & Sons, paire de pantalons.

D. Desrochers, pot à tabac.

J. T. Fontaine, set de toilette complet.

J. S. Thompson, parapluie.

J. W. Cartier, boîte de cigares.

Currie Bros., boîte de savon.

A. Michaels, 1-2 doz. de porte-cendres.

Dyer Manufacturing Co., une doz. de boîtes de confiture.

O. St Jacques, pipe en bois argenté.

W. Mallette, un écu à cigares.

J. H. F. Charron, boîte à savon (coton).

H. Galarneau, set de boutons pour blouse, dames.

Alex. Nelson & Co., manchon (valeur \$5.00).

Thos. Liget, natte.

Edward Stuart, chapeau.

R. P. Labadie & Frère, pipe en écume de mer.

N. Valade, caisse de poche à cigarettes.

Bovril Limited, 1-2 douzaine de bouteilles de Bovril.

C. T. Christie & Cie., une douzaine de couteaux.

J. Mallette, un sac à tabac.

H. A. Wilder & Cie., table.

P. Patenaude, pot à tabac.

M. A. Brodeur, veste de fantaisie.

J. S. Patterson, (4.09), paire de chaussures.

Martin Beck, set pour table en verre.

Au Club National

LES ELECTIONS DES OFFICIERS SONT TERMINEES CE MATIN

Le pèlerinage annuel du club au tombeau Mercier

Les élections du club National ont été terminées cette nuit avec le résultat suivant :

Vice-Président : M. J. Décarie, 170 voix, élu. M. G. Maillet, 97 voix.

Secrétaire-correspondant : M. H. Haynes, 155 voix, élu. M. C. Jodoin, 78 voix.

Assistant-secrétaire : M. Jos. Constant, 149 voix, élu. M. A. Trépanier, 65 voix.

Comme on le voit par l'importance numérique du vote, grand nombre de membres se sont intéressés aussi bien à ces élections qu'à celle du président il y a quelques jours. La lutte entre candidats a néanmoins été très courte, dépourvue de toute acrimonie, ce dont certains pessimistes qui voient tout en noir auraient pu se convaincre en voyant avec quel enthousiasme, vaincus comme vainqueurs ont acclamé hier les noms des chefs respectifs qui dirigent actuellement le pays et ont protesté de leur dévouement inaltérable au parti.

Pendant le décompte des bulletins, des discours très éloquentes ont été prononcés par MM. Thomas Côté, J. A. C. Madore, M. P. Pierre Leclerc, président du club Laurier, O. Lamont, président du club Letellier, et autres. M. l'ex-échevin Jos. Riout président pro-tempore.

L'on a rappelé en termes émus le souvenir de feu Honoré Mercier, cette

victim du dévouement à sa nationalité et en particulier à sa province de Québec. Mercier disparu depuis quatre ans vit encore, plus aimé, plus estimé que jamais, à preuve les pèlerinages patriotiques des clubs libéraux commandés par le club National à sa tombe, au cimetière de la Côte des Neiges à chaque renouvellement du 1er novembre.

M. Thomas Côté, ex-président du club, proposa que le 1er novembre prochain encore le club National se rende au cimetière pour déposer des couronnes sur le tombeau du grand disparu. Cette proposition a été accueillie avec enthousiasme et secondée par toute l'assemblée.

Les représentants des différents clubs libéraux présents ont promis de s'unir à la démonstration.

Après le décompte des bulletins, vers 2-30 heures a.m., le président vint annoncer le résultat de la votation et des discours furent prononcés par les élus et les défaits. Dans ses remarques M. Gaston Maillet, candidat vaincu à la vice-présidence, suggéra avec beaucoup d'éloquence l'idée d'ériger un monument à feu Honoré Mercier pour rendre aux générations futures les hauts faits de ce patriote ardent et éclairé.

Le club National reprendra incessamment la série de ses séances régulières.

LE PRESIDENT FAURE ASSASSINE

Selon une rumeur répandue à Londres

ON ANNONCE DE PARIS QUE CETTE RUMEUR EST DENUÉE DE FONDEMENT

Londres, 27. — Le bruit court en cette ville que M. Félix Faure, président de la République française, a été assassiné, mais on ne donne aucun détail à ce sujet. La nouvelle ne semble pas

fondée.

Paris, 27. — Le bruit de l'assassinat du président Faure qui s'est répandu à Londres, aujourd'hui, est dénué de fondement.

DANS LA BANLIEUE

Le mouvement industriel s'accroît dans Maisonneuve

Les poteaux de la compagnie Royale Electrique

Il y a eu une assemblée du conseil municipal de Maisonneuve, hier soir, sous la présidence du maire Desjardins. Étaient présents : les conseillers Gilbert, Christin, Massy, Martineau, Desrochers et Caron.

M. G. Desrochers, le secrétaire, donne lecture des minutes de la dernière assemblée qui sont adoptées.

M. G. N. Pichet demande une exemption de taxes pendant dix ans, si on lui permet de construire une fabrique de biscuits, coin des rues Ontario et Jeanne d'Arc. La nouvelle bâtisse aura 105 pieds de front sur la rue Ontario, et 100 pieds de profondeur à un coût de \$3,150.00. Elle sera à deux étages et construite en pierre et brique. L'outillage vaudra \$2,000 et le four en brique, \$1,500. M. Pichet se propose de donner de l'ouvrage à une vingtaine d'employés pour commencer. La question a été discutée au comité, à huit clos, après l'assemblée.

Le maire fait remarquer que la compagnie Royale Electrique a érigé sur la rue Pie IX des poteaux qui sont trop bas. Il est résolu d'écrire aux échevins leur demandant de les remplacer par d'autres qui auront une hauteur raisonnable.

Le secrétaire donne aussi lecture de plusieurs lettres entre autres une requête de la part des pompiers et des hommes de police qui demandent qu'on leur fournisse des bottes à jantes, vu qu'ils ont à nettoyer les trottoirs, puisards, etc. La demande est accordée.

Les gérants du chemin de ceinture de Montréal demandent la permission de poser un tuyau d'égoût tout le long de cette direction : Président, Erasme Charbonneau ; vice-président, W. O'Reilly ; secrétaire, archiviste, Thomas Lefebvre ; secrétaire-correspondant, Cyrien Mailhot ; secrétaire-trésorier, Isidore Tremblay ; trésorier, John Cloney ; sergent d'armes, John Kilbraith. Comité permanent : Patrick Welsh, Wm. Lock, Thos. Lefebvre, D. Contant, J. B. Dubé, Pierre Dénat, J. Cayer, Oscar Morin, T. Tremblay, A. H. Charbonneau, C. Mailhot, D. Dénat, J. Margrand, P. O'Reilly, H. Méreux.

Le nouveau règlement de l'union concernant les bénéfices en cas de maladie entrerait en vigueur le 1er novembre. Une contribution de 50 cents sera prélevée sur chacun des membres et \$3 par semaine durant 12 semaines seront allouées aux malades.

GARE AUX PICKPOCKETS

Des pickpockets ont opéré hier soir à la gare Bonaventure. Une dame Fred Weatherhead, de Richmond, Q., s'est fait enlever son portefeuille contenant une centaine de dollars.

Mme Weatherhead accompagnait ici son mari qui partait pour les vieux pays. Elle était sur la plateforme du chemin de fer quand elle sentit une main se glisser dans sa poche, et en sortir vivement. Elle appela son mari, mais celui-ci ne put arriver à temps pour pincer le filou. Les détectives ont été avertis et font des recherches.

EGAREE DANS NOS RUES

Une jeune fille, âgée de 17 ans, arrivée récemment d'Irlande, a été trouvée, ce matin, errante sur la rue Craig, ne sachant où aller. La police l'a conduite dans un refuge de la rue Berri.

Le club National reprendra incessamment la série de ses séances régulières.

Après le décompte des bulletins, vers 2-30 heures a.m., le président vint annoncer le résultat de la votation et des discours furent prononcés par les élus et les défaits. Dans ses remarques M. Gaston Maillet, candidat vaincu à la vice-présidence, suggéra avec beaucoup d'éloquence l'idée d'ériger un monument à feu Honoré Mercier pour rendre aux générations futures les hauts faits de ce patriote ardent et éclairé.

Le club National reprendra incessamment la série de ses séances régulières.

Après le décompte des bulletins, vers 2-30 heures a.m., le président vint annoncer le résultat de la votation et des discours furent prononcés par les élus et les défaits. Dans ses remarques M. Gaston Maillet, candidat vaincu à la vice-présidence, suggéra avec beaucoup d'éloquence l'idée d'ériger un monument à feu Honoré Mercier pour rendre aux générations futures les hauts faits de ce patriote ardent et éclairé.

Le club National reprendra incessamment la série de ses séances régulières.

Après le décompte des bulletins, vers 2-30 heures a.m., le président vint annoncer le résultat de la votation et des discours furent prononcés par les élus et les défaits. Dans ses remarques M. Gaston Maillet, candidat vaincu à la vice-présidence, suggéra avec beaucoup d'éloquence l'idée d'ériger un monument à feu Honoré Mercier pour rendre aux générations futures les hauts faits de ce patriote ardent et éclairé.

Le club National reprendra incessamment la série de ses séances régulières.

Après le décompte des bulletins, vers 2-30 heures a.m., le président vint annoncer le résultat de la votation et des discours furent prononcés par les élus et les défaits. Dans ses remarques M. Gaston Maillet, candidat vaincu à la vice-présidence, suggéra avec beaucoup d'éloquence l'idée d'ériger un monument à feu Honoré Mercier pour rendre aux générations futures les hauts faits de ce patriote ardent et éclairé.

Le club National reprendra incessamment la série de ses séances régulières.

LA CHARTE DE LA CITE

Le conseil de ville en fait a son tour l'étude

PEU DE MODIFICATIONS AUX AMENDEMENTS DU COMITE SPECIAL

La majorité absolue du conseil suffira pour annexer une municipalité

LA QUALIFICATION FONCIERE

Les clauses qui en traitent sont suspendues

LE VOTE DES FEMMES ET DES FILLES MAJEURES

A son tour le conseil de ville s'est réuni hier après-midi en séance spéciale pour commencer l'étude du projet de la nouvelle charte soumise par les commissaires et révisée par le comité spécial nommé par le conseil.

Son Honneur le maire Préfontaine présidait cette séance.

Étaient présents les échevins Wilson, Gagnon, Paquette, Clearhue, Gailley, Martineau, Oumet, Archambault, Laporte, Dupré, Turner, McBrice, Beauvoisin, Ames, Proulx, Jacques, Stevenson et Marsolais.

Étaient absents les échevins Rainville, Brunet, Kinella, Ekers, Duffresne et Roy.

Cette séance avait été convoquée pour prendre en considération les cinq premiers chapitres de la charte qui ont déjà été étudiés et amendés par le conseil.

Sur proposition de l'échevin Beauvoisin il a été résolu de suspendre l'étude du chapitre I qui traite des dispositions interprétatives parce que les avocats de la cité n'ont pas encore donné leur opinion sur le sens à appliquer à certaines expressions.

Dès le début de la séance Son Honneur le maire annonce qu'il prendra part à la discussion en faisant toutes les suggestions qu'il croira devoir faire dans l'intérêt de la cité. Il ajoute que pour simplifier la discussion et le travail le greffier lira entièrement les clauses amendées par le comité de la charte, tandis qu'il ne fera qu'indiquer par leur numéro les clauses qui n'ont subi aucun amendement.

Puis le travail de révision commence au chapitre II qui traite de la constitution et des bornes de la cité de Montréal.

Toutes les clauses de ce chapitre sont adoptées telles que soumises par les commissaires ou telles qu'amendées par le comité de révision.

La clause 2 — A la fin de laquelle au lieu de "par une ligne longeant la rive sud du dit fleuve St-Laurent" on met "par une ligne au milieu du dit fleuve St-Laurent", faisant ainsi le même amendement que le comité a fait au commencement de la même clause.

La clause 3 — Cette clause a trait au pouvoir d'annexion. Les commissaires exigeaient les "deux tiers" du vote de tout le conseil pour annexer à la ville une municipalité quelconque. Le comité de la charte changea d'abord ce chiffre en "15 membres" sur 25, puis, à cause de l'augmentation de la représentation en "la majorité plus un". Le conseil a changé, hier cette disposition. L'échevin Martineau secondé par l'échevin Beauvoisin, propose "la majorité absolue du conseil". L'échevin McBrice propose en amendement "les 3-5 des votes".

Le sous-amendement McBrice est repoussé et l'amendement Martineau adopté. L'échevin Stevenson dissente.

Le vote sur le sous-amendement McBrice a été le suivant :

Contre : les échevins Gagnon, Paquette, Martineau, Oumet, Wilson, Archambault, Laporte, Dupré, Beauvoisin, Proulx, Jacques, Marsolais, — 12.

Pour : les échevins Gailley, Sadler, Turner, McBrice, Ames, Stevenson, — 6.

Tel qu'il a été réglé par le comité de la charte, on décide de garder les 15 premières lignes de la clause 6 du projet, telle qu'amendée, et de remplacer le proviso à la fin de l'article par le proviso de la clause 6 de l'ancienne charte et d'ajouter aux clauses 9 et 10 de l'ancienne charte. Ces clauses traitent de la procédure que doit...

Le conseil maintient la décision du comité de la charte, c'est-à-dire que les veuves ou filles majeures locataires n'auront pas droit de vote.

L'échevin Beauvoisin dit qu'il a été constaté que ces personnes ne prennent presque pas d'intérêt aux choses municipales. Il n'y a en pas 10 par quartier qui se donnent la peine d'aller enregistrer leurs votes aux polls. Leur donner le droit de vote, ce serait ouvrir la porte à toute fraude aux élections, aux "télégraphes".

Le maire est d'opinion que les personnes en question devraient avoir droit de vote, parce qu'elles contribuent comme les autres au revenu de la cité. Mais si le conseil décide de les défranchir il faudra bien qu'il en passe par cette décision.

Le conseil maintient la décision du comité de la charte, c'est-à-dire que les veuves ou filles majeures locataires n'auront pas droit de vote.

Le conseil maintient la décision du comité de la charte, c'est-à-dire que les veuves ou filles majeures locataires n'auront pas droit de vote.

Le conseil maintient la décision du comité de la charte, c'est-à-dire que les veuves ou filles majeures locataires n'auront pas droit de vote.

Le conseil maintient la décision du comité de la charte, c'est-à-dire que les veuves ou filles majeures locataires n'auront pas droit de vote.

Le conseil maintient la décision du comité de la charte, c'est-à-dire que les veuves ou filles majeures locataires n'auront pas droit de vote.

Le conseil maintient la décision du comité de la charte, c'est-à-dire que les veuves ou filles majeures locataires n'auront pas droit de vote.

Le conseil maintient la décision du comité de la charte, c'est-à-dire que les veuves ou filles majeures locataires n'auront pas droit de vote.

Le conseil maintient la décision du comité de la charte, c'est-à-dire que les veuves ou filles majeures locataires n'auront pas droit de vote.

Le conseil maintient la décision du comité de la charte, c'est-à-dire que les veuves ou filles majeures locataires n'auront pas droit de vote.

Le conseil maintient la décision du comité de la charte, c'est-à-dire que les veuves ou filles majeures locataires n'auront pas droit de vote.

Le conseil maintient la décision du comité de la charte, c'est-à-dire que les veuves ou filles majeures locataires n'auront pas droit de vote.

Le conseil maintient la décision du comité de la charte, c'est-à-dire que les veuves ou filles majeures locataires n'auront pas droit de vote.

Le conseil maintient la décision du comité de la charte, c'est-à-dire que les veuves ou filles majeures locataires n'auront pas droit de vote.

Le conseil maintient la décision du comité de la charte, c'est-à-dire que les veuves ou filles majeures locataires n'auront pas droit de vote.

COURRIER DE QUEBEC

Incendie désastreux à Lévis

VENTE IMPORTANTE DE LIMITES A BOIS

En faillite

Goelette renfoquée

(De notre correspondant particulier)

Québec, 27. — La vente semi-annuelle des limites à bois de la Couronne a eu lieu hier dans la salle No 53 de l'Hôtel du gouvernement, réservée d'ordinaire en temps de session parlementaire, au comité des Bois Privés.

L'assistance était de beaucoup plus nombreuse qu'à l'ordinaire. On comptait plus de 150 personnes et pour la plupart des acheteurs. On y remarquait plusieurs de nos législateurs, entre autres, MM. Savard, M.P., Chénier, M.P., Malouin, M.P., Major, M.P., Champagne, M.P., l'hon. L. P. Pelletier, N. Garneau, M.P., etc. La vente était présidée par le commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries, l'hon. S. N. Parent, et le trésorier provincial, l'hon. M. Marchand, y assistait.

Commencée vers 11 heures, la vente ne s'est terminée que vers trois heures de l'après-midi. On a réalisé en somme plus de \$100,000 et les prix que l'on a obtenus par mille pour chaque lot ont été plus élevés qu'à l'ordinaire. La mise à prix qui était en général très élevée a paru refroidir pour commencer l'enthousiasme des acheteurs, mais la vente a fini par prendre une meilleure allure vers midi et en fin de compte le commissaire des Terres et l'hon. M. Marchand ont lieu de se féliciter du résultat.

Dans la division St Maurice, M. J. A. Rousseau, de Ste Anne de la Pêraie, a acheté un lot de 17 milles qu'il a payé \$78.00 le mille.

Dans la même division, M. H. T. Melville, de la Shawenigan Water Power Co a fait l'acquisition de 18 lots à des prix variant de \$51 à \$101 le mille.

Dans la région de l'Outaouais, Supérieur, M. J. Riopel a acheté un lot de 26 milles qu'il a payé \$151 le mille et un deuxième lot de 11 milles qu'il a payé \$155 le mille.

R. J. Davidson a payé dans la même section \$53 le mille un lot de 16 1-2 milles.

Dans la région de l'Outaouais inférieur, M. E. B. Eddy a acheté un lot de 43 milles pour \$101 le mille, et un deuxième de 42 milles qu'il a payé le même prix.

Dans la région de Montmagny, Price Bros, ont acheté 37 milles à \$66 le mille et treize autres milles pour \$77 le mille.

M. H. B. Atkinson a payé \$78 le mille pour un lot de 7 3-4 milles et M. Napolton Adam a acheté un lot de 17 1-2 milles pour \$29 le mille et un autre lot de 3 3-4 pour \$62 le mille.

M. J. G. Scott a fait l'acquisition de 171 lots dans la région du Lac St Jean pour \$25.25 le mille et M. McLeod a acheté quarante autres lots qu'il a payés \$130.50 le mille.

Les lots que l'on a vendus dans la Métropole ont produit de \$46 à \$80 le mille et ont été achetés par Price Bros & Co, M. McDonald et la Rimouski Lumber Co.

Dans Grandville, M. McDonald a payé \$58.25 le mille pour un lot de 34 milles et MM. St Pierre et Bélanger ont acheté des lots qu'ils ont payés \$54 et \$50 le mille respectivement.

— Les incendies sont fréquents et désastreux dans Lévis d'après quelques temps. Vers trois heures de l'après-midi, le feu s'est déclaré au no 31, rue de la Carrière, dans la forge de la carrosserie de M. Thiboutot, rue Fraser, sur les hauteurs de Lévis. L'homme qui était en charge de cette forge venait justement d'en partir pour aller chercher un sabot chez un voisin. Lorsqu'il est revenu, après une absence d'à peine cinq minutes, la boutique était en feu.

L'alarme fut immédiatement donnée, mais les flammes ne tardèrent pas à envahir tout le bâtiment et à se propager chez le voisin. Cette maison voisine était occupée par deux familles du nom de Plourde et Alain. Elles ne réussirent à sauver qu'une partie de leur mobilier. Pas d'assurances.

La résidence d'une dame Dion, voisine de celle-ci a été endommagée par l'eau et la fumée, et ses dépendances ont été en grande partie détruites, ainsi qu'une autre maison située à l'est de la carrosserie Thiboutot.

M. Thiboutot a perdu sa résidence, privée, sa carrosserie, des dépendances et un grand nombre de voitures. Il évalue ses pertes à \$12,000 et il a qu'une assurance de \$3,500. Il avait, au moment de l'incendie, \$65 dans sa maison. Inutile de dire qu'elles sont devenues la proie des flammes comme tout le reste. Tout ce qu'il a pu enlever à l'élément destructeur c'est quelques articles d'ameublement qui ne valent guère plus de \$20.

Les familles Plourde et Alain qui occupaient la maison d'un nommé Tardif, n'avaient pas d'assurances, comme je l'ai déjà dit, mais elles ont réussi à sauver la meilleure partie de leur mobilier et leur lingerie. M. Tardif, le propriétaire de la maison, ne réside pas à Lévis; on ne sait trop s'il avait des assurances. La maison de Mme Plante, située à l'est de la carrosserie de Thiboutot, qui a été en grande partie détruite, était légèrement assurée.

Son Honneur le maire J. E. Roy et la brigade du feu de Lévis n'ont pas tardé à être sur les lieux, mais malheureusement Lévis n'a pas d'acqueduc et n'a que des appareils de sauvetage et des pompes d'un modèle primitif.

— Charles E. D'Auteuil, qui faisait affaires comme marchand de hardes, rue St-Joseph, St-Roch, sous le nom de P. C. D'Auteuil & Cie, a fait cession. Les principaux créanciers sont : Gaspard Robette, \$8,000; Mme P. D'Auteuil, \$6,500; la Québec Clothing Co, \$500; Delbelle & Dion, \$800; I. A. Fortin, \$400, et le Syndicat de Québec, \$200.

Les principaux créanciers étrangers sont N. Saxe & Son, J. W. Boudreau & Son, J. E. Veilich & Co, John Cohen & Co, de Montréal; Walter Blue & Co, Sherbrooke; Leahy, Watson & Co, E. Roy & Co, A. Bradshaw & Co, Toronto; The Green Manufacturing Co, London, Ont.; John Calder, Hamilton.

L'ABBE MARRE MALADE A PARIS

Nous regrettons d'apprendre que M. l'abbé Marre, du Séminaire de St-Sulpice, actuellement à Paris, est gravement malade.

Ses médecins viennent de lui ordonner d'aller passer l'hiver à Hyères, dans le midi de la France, dans la maison de convalescence que possèdent là les RR. PP. Sulpiciens.

DEUX ŒUVRES D'ART

Dans nos vitrines de l'Est et de l'Ouest, le public voit deux des plus beaux et plus artistiques qui aient été produits cette saison par les maisons de Nordheimer & Co, Toronto.

Ces instruments possèdent un son riche et puissant, et sont aussi parfaits quant à la confection et à l'action que leur dessin est élégant. Nous les offrons à des prix raisonnables et à des conditions de paiement très faciles. Nous acceptons aussi en échange des pianos de toute fabrique et de tout âge. — LINDSAY, NORDHEIMER CO., 2366 Ste-Catherine.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

— On a réussi à renflouer, à Petit-Métis, la golette Providence, qui a fait naufrage à Matane, dans le cours de la tempête de samedi, le 15 courant.

— La compagnie de l'Électricité de Québec a commandé à l'Abern Soper Co d'Ottawa douze autres tramways, cinq ouvriers et sept fermes.

Rhumatisme Guéri

SANS L'AIDE DE DROGUES

La Ceinture Electrique du Dr SANDEN

Est un remède qui ne manque jamais de guérir le RHUMATISME, le LUMBAGO, la FAIBLESSE DES REINS, la SCIATIQUE, la NÉVROSE, etc.

Livre Gratuit Pour les Hommes et les Femmes. Si vous souffrez de rhumatisme, de lumbago, de sciatic, de névrose, etc., demandez par écrit le livre qui sera envoyé gratis sous enveloppe cachetée.

ADRESSE : ...

Dr L. Sanden, 132 Rue St-Jacques, Montréal.

Heures de Bureau : 9 à 6 heures. Dimanche, 11 à 1 heure.

LA Banque du Peuple

AVIS

La Banque offre en vente, payable en certificats de dépôt, la ferme Paul-Homme, subdivisée en lots de 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 120, 150, 200, 250, 300, 400, 500, 600, 700, 800, 900, 1000, 1200, 1500, 2000, 2500, 3000, 4000, 5000, 6000, 7000, 8000, 9000, 10000, 12000, 15000, 20000, 25000, 30000, 40000, 50000, 60000, 70000, 80000, 90000, 100000, 120000, 150000, 200000, 250000, 300000, 400000, 500000, 600000, 700000, 800000, 900000, 1000000, 1200000, 1500000, 2000000, 2500000, 3000000, 4000000, 5000000, 6000000, 7000000, 8000000, 9000000, 10000000, 12000000, 15000000, 20000000, 25000000, 30000000, 40000000, 50000000, 60000000, 70000000, 80000000, 90000000, 100000000, 120000000, 150000000, 200000000, 250000000, 300000000, 400000000, 500000000, 600000000, 700000000, 800000000, 900000000, 1000000000, 1200000000, 1500000000, 2000000000, 2500000000, 3000000000, 4000000000, 5000000000, 6000000000, 7000000000, 8000000000, 9000000000, 10000000000, 12000000000, 15000000000, 20000000000, 25000000000, 30000000000, 40000000000, 50000000000, 60000000000, 70000000000, 80000000000, 90000000000, 100000000000, 120000000000, 150000000000, 200000000000, 250000000000, 300000000000, 400000000000, 500000000000, 600000000000, 700000000000, 800000000000, 900000000000, 1000000000000, 1200000000000, 1500000000000, 2000000000000, 2500000000000, 3000000000000, 4000000000000, 5000000000000, 6000000000000, 7000000000000, 8000000000000, 9000000000000, 10000000000000, 12000000000000, 15000000000000, 20000000000000, 25000000000000, 30000000000000, 40000000000000, 50000000000000, 60000000000000, 70000000000000, 80000000000000, 90000000000000, 100000000000000, 120000000000000, 150000000000000, 200000000000000, 250000000000000, 300000000000000, 400000000000000, 500000000000000, 600000000000000, 700000000000000, 800000000000000, 900000000000000, 1000000000000000, 1200000000000000, 1500000000000000, 2000000000000000, 2500000000000000, 3000000000000000, 4000000000000000, 5000000000000000, 6000000000000000, 7000000000000000, 8000000000000000, 9000000000000000, 10000000000000000, 12000000000000000, 15000000000000000, 20000000000000000, 25000000000000000, 30000000000000000, 40000000000000000, 50000000000000000, 60000000000000000, 70000000000000000, 80000000000000000, 90000000000000000, 100000000000000000, 120000000000000000, 150000000000000000, 200000000000000000, 250000000000000000, 300000000000000000, 400000000000000000, 500000000000000000, 600000000000000000, 700000000000000000, 800000000000000000, 900000000000000000, 1000000000000000000, 1200000000000000000, 1500000000000000000, 2000000000000000000, 2500000000000000000, 3000000000000000000, 4000000000000000000, 5000000000000000000, 6000000000000000000, 7000000000000000000, 8000000000000000000, 9000000000000000000, 10000000000000000000, 12000000000000000000, 15000000000000000000, 20000000000000000000, 25000000000000000000, 30000000000000000000, 40000000000000000000, 500000000

MECANIQUE INDUSTRIELLE

Troisième conférence de M. A. Bailly, Ingénieur Civil diplômé

L'ŒUVRE DU MONUMENT NATIONAL A L'EXPOSITION DE PARIS

Mardi soir, à eu lieu au Monument National, la 3e conférence de mécanique. Avant de commencer, le savant professeur annonça aux élèves que le gouvernement canadien avait décidé d'exposer à la grande exposition universelle de 1900, à Paris, l'œuvre du Monument National, œuvre de son côté l'intention d'envoyer à cette grande manifestation pacifique, un ensemble des travaux qu'il puisse montrer les résultats acquis. Monsieur J. X. Perreault, directeur des cours, sachant que le professeur M. A. Bailly avait déjà avec différentes associations parisiennes, participé à des expositions du même genre, tout particulièrement à celle de l'an dernier à Bruxelles, l'a chargé de bien vouloir s'occuper de cette question. Le professeur explique alors aux élèves que pour avoir chance de réussir, il faut non seulement envoyer des cahiers de plans complets, mais des collections de dessins, et des petits modèles en bois et fer, se rapportant au cours.

A cet effet, il a l'intention d'organiser une classe de dessin et de charger quelques élèves de l'exécution d'une collection de modèles répondant à la question. Il se propose, un jour qu'il aura plus le temps de s'étendre plus longuement sur cette question, mais pour aujourd'hui, il s'occupera de ces premières explications et abordera de suite l'étude de la

COMPOSITION DE 2 FORCES PARALLELES.

Il y a dans ce problème, 2 cas à considérer.

1o Les forces sont de même sens, la résultante d'un tel système a pour intensité la somme des intensités des composantes, elle a même direction que ces dernières et son point d'application partage la ligne qui joint les points d'application des 2 composantes, en segments additionnels inversement proportionnels aux intensités des composantes.

2o Les forces sont de sens contraires, la résultante d'un tel système a pour intensité la différence des intensités des composantes, elle a même direction que ces dernières et son point d'application partage la ligne qui joint les points d'application des 2 composantes, en segments soustractifs inversement proportionnels aux intensités des composantes.

Cas de plus de 2 forces parallèles. — Dans ce cas on divise les forces en 2 groupes. Le groupe A forces d'un sens, le groupe B forces de l'autre sens. On cherche respectivement les résultantes de chaque groupe et il ne reste plus qu'à résoudre la problème de 2 forces parallèles et de sens contraires.

Couple. — On appelle couple 2 forces égales, parallèles, de sens contraires et non directement opposées. Nous voyons que ce système n'admet pas de résultante.

DES MOMENTS.

Il existe 3 sortes de moments. 1o le moment d'une force par rapport à un point; 2o le moment d'une force par rapport à un axe; 3o le moment d'une force par rapport à un plan.

On appelle moment d'une force par rapport à un point le produit de son intensité par la distance de ce point à la ligne d'action de la force. Cette distance s'appelle le bras de levier, et le point par rapport auquel on prend le moment, centre des moments.

Cette définition est complétée par le signe du moment c'est-à-dire par le sens dans lequel la force tend à faire tourner le bras de levier. Il est positif pour un sens, et négatif pour l'autre.

On démontre au moyen du théorème de Varignon que le moment de la résultante de 2 forces concourantes par rapport à un point quelconque de leur plan, est égal à la somme algébrique des moments des composantes et de ce théorème se généralise pour plus de 2 forces.

On appelle moment d'une force par rapport à un axe, le moment de la projection de cette force sur un plan perpendiculaire à l'axe, par rapport au pied de l'axe sur ce plan.

On démontre que dans ce cas le théorème de Varignon subsiste.

On appelle moment d'une force par rapport à un plan qui lui est parallèle ou non, le produit de l'intensité de cette force par la distance de son point d'application à ce plan.

Dans ce cas encore le théorème de Varignon subsiste.

DU CENTRE DE GRAVITE

Supposons un corps quelconque homogène ou hétérogène placé sur la surface de la terre, les attractions terrestres (autrement dit la pesanteur) qui s'exerce sur toutes les molécules des corps étant des forces concourantes au centre de la terre, vu la petitesse du corps relativement à celle de la terre et la distance très grande qui les sépare de ce centre, ces attractions sont sensiblement parallèles. Le centre de ces forces parallèles et le centre de gravité du corps.

En résumé le centre de gravité d'un corps est le centre des forces parallèles dues à l'action de la pesanteur sur le corps considéré. Le professeur donne quelques méthodes pour le trouver.

Le centre de gravité du périmètre d'un triangle.

Le centre de gravité d'un triangle.

Le centre de gravité d'un trapèze.

Le centre de gravité d'un cône.

Le centre de gravité d'une pyramide.

Au moyen des théorèmes de Guldin, l'étude des centres de gravité est facilement résolue. Voici l'énoncé de ces théorèmes.

1o Théorème relatif aux surfaces. — La surface engendrée par une ligne plane quelconque tournant autour d'un axe de son plan sans la couper est égale à la longueur de cette ligne multipliée par la circonférence que décrit son centre de gravité.

2o Théorème relatif aux volumes. — Le volume engendré par une surface plane tournant autour d'un axe de son plan est égal à la surface multipliée par la circonférence que décrit son centre de gravité.

Au moyen des centres de gravité on peut étudier l'équilibre d'un système de forces quelconques même lorsque le corps est soumis à des liaisons.

Il y a 3 sortes d'équilibre.

1o L'équilibre est stable lorsque le corps étant dérangé infiniment peu de sa position primitive tend à y revenir de lui-même. Il se produira lorsque le centre de gravité est au-dessous de son point d'appui.

2o L'équilibre est instable lorsque le corps étant dérangé de sa 1ère position s'en écarte de plus en plus lorsqu'on vient à le déplacer infiniment peu de cette 1ère position. Il se produira quand le centre de gravité est au-dessus du point d'appui.

3o L'équilibre est indifférent lorsque le corps est en équilibre dans toutes les positions qu'on peut lui faire prendre autour du point d'appui. Il se produira quand le centre de gravité coïncide avec le point d'appui.

STATIQUE APPLIQUEE—MACHINES SIMPLES

On donne le nom de machines simples à des appareils qui servent à transmettre l'action des forces.

On distingue 3 espèces de machines simples.

1o Le levier — 2o Le treuil — 3o Le plan incliné.

C'est d'après le mode de liaisons que l'on a fait cette classification ou sont compris les appareils qui dérivent de ces 3 types simples. C'est ainsi que la balance entre palans entre dans le système treuil, et que la vis, le coin, font partie du système plan incliné.

Le levier. — Le levier est constitué par un corps solide rigide tournant autour d'un point fixe. Ce point s'appelle point d'appui. (Il est bien différent du centre de gravité).

On distingue 3 genres de levier. Le levier est dit du 1er genre lorsque le point d'appui est situé entre la puissance et la résistance. Exemple, marteau à queue.

Le levier est dit du 2e genre, lorsque les 2 forces sont situées du même côté du point d'appui et que la puissance est la plus rapprochée de ce point. Exemple, la brouette.

Le levier est dit du 3e genre lorsque les 2 forces sont situées du même côté que le point d'appui et que la résistance est la plus rapprochée de ce point.

En étudiant l'équilibre du levier on trouve que la puissance et la résistance sont en raison inverse des bras de levier.

Balances. — La balance n'est qu'un cas particulier du levier. Le levier dans ce cas s'appelle fléau.

La balance est juste quand pour 2 poids égaux le fléau est horizontal. La balance est sensible lorsque dans le cas précédent le fléau s'incline pour un faible poids placé d'un côté.

Le professeur donne ensuite les conditions d'équilibre d'une balance, et les conditions pratiques qui doivent servir à sa construction. Il explique ensuite ce que c'est qu'une balance indifférente et une balance folle.

Il montre aussi qu'à l'aide d'une balance défectueuse on employant les méthodes de Monge ou de Borda (méthode des doubles pesées) on peut obtenir le poids exact d'un corps.

Il passe après en revue les différents balances, et les explique. Ces balances sont:

La balance romaine.

La balance de Roberval.

La balance de Quintenz ou bascule du commerce.

Du treuil. — Le treuil se compose d'un tambour et d'un volant tournant autour d'un axe qui repose sur ses extrémités sur 2 consissiers. En établissant l'équation d'équilibre on trouve la relation que la puissance est à la résistance dans le support inverse des bras du levier.

Poulie fixe. — C'est le cas du treuil dans lequel la puissance égale la résistance.

Le professeur explique ensuite l'équation d'équilibre des poulies mobiles, et le treuil différentiel ou treuil des choinis.

Styèmes de poulies. — Si l'on considère un système composé d'un certain nombre de poulies et tel que chacune ait pour points d'attaches un point fixe et une poulie mobile, et que la dernière poulie soit une poulie fixe, en établissant l'équation d'équilibre on trouve que la puissance est égale à la résistance divisée par le nombre total des poulies.

Moufle-palan. — On appelle moufle un assemblage de poulies égales ou inégales montées sur un même axe ou sur des axes différents et indépendantes les unes des autres.

On appelle moufle ou moufle plat lorsque chaque poulie a un axe particulier.

Un palan est un système de 2 mouffes, l'une des mouffes est fixe, l'autre mobile, chaque moufle porte le même nombre de poulies.

Avec un moufle on peut résoudre pratiquement 2 problèmes.

Avec une faible force parcourant un grand chemin on peut soulever à une faible hauteur un poids considérable et réciproquement.

2o Avec un grand effort parcourant un faible chemin on pourra soulever à une grande hauteur une faible force.

Le premier cas se rencontre à chaque instant dans les ateliers.

Le second cas trouve son application dans les manœuvres de ponts tournants, les ascenseurs, les manœuvres de grues.

Le professeur donne avec croquis à l'appui le dispositif adopté à l'hôtel des postes de Paris, pour les montres-charges, qui pèsent 2,000 livres et qu'on doit élever à 80 pieds de hauteur.

En terminant le professeur donne 2 dispositifs nouveaux pour les treuils. 1o le treuil à engrenages simples; 2o le treuil à engrenages composés, et montre la relation d'équilibre de ces systèmes et leur utilité pratique.

Il termine sa conférence en parlant du plan incliné.

ILS NE RECULENT JAMAIS

Quelque soit la quantité et le montant d'un "job", pourvu qu'on en vienne à leur prix. Le Syndicat de Montréal ne recule jamais. Des milliers de pièces de rubans unis et fantaisie ont été jobbées par eux et ont été vendues à des prix ridicules, vendredi, et les jours suivants. Qu'on en juge par ces prix. Rubans pure soie, valant 90c, 75c, 50c, 40c, 25c, vendredi, 29c, 25c, 18c, 12c, 10c, 3c.

Le Syndicat de Montréal, angle des rues Ste-Catherine et Anherst.

MAUX DE TETE

de quelle cause qu'ils proviennent tout guéri en une demi-heure. 10c et 25c. Tous les pharmaciens.

HOFFMAN'S HEADACHE POWDERS

UNION TYPE

LA SITUATION A PARIS

Qui sera premier ministre ?

ON PARLE DE MM. DE FREYCINET ET RIBOT

La journée du 25

Paris, 27. — Malgré tous les signes d'une excitation contenue, la tranquillité publique n'a pas été troublée hier.

De fortes patrouilles de police et de la garde républicaine parcourent les rues et empêchent les rassemblements de prendre des proportions menaçantes. Des groupes dans les rues discutent la situation avec grande animation.

Le président Faure a reçu en audience, le sénateur Loubet, président du sénat. Le président de la République a l'intention de hâter autant que possible la formation du nouveau cabinet.

On parle plus spécialement de MM. Ribot et Freycinet comme devant être appelés à former le ministère.

Dans l'après-midi, M. Faure a conféré avec M. Leygues, vice-président de la Chambre des députés.

M. Leygues est d'avis de former un cabinet de concentration, qui comprendrait MM. Ribot et Dupuy comme principaux ministres.

Dans les couloirs du palais Bourbon, les députés de toutes couleurs et nuances expriment l'opinion que M. Delcassé devrait faire partie du nouveau cabinet en qualité de ministre des affaires étrangères pour assurer la continuité dans les négociations relatives à Fachoda.

LA JOURNEE DU 25.

Le général Chanoiné est le cinquième ministre de la guerre qui se dit absolument convaincu de la culpabilité de Dreyfus, et le troisième qui donne sa démission à cause de cela. La façon complètement inexplicable et inattendue dont il a donné sa démission, a été certainement la principale sensation de la journée.

Le 25, il a porté au cabinet un véritable coup de Jarnac et précipité une nouvelle crise entre les autorités civiles et militaires.

C'était la première fois que le général Chanoiné siégeait au banc des ministres, à la chambre, et ses collègues, sachant qu'il n'était pas habitué aux artifices oratoires, ont vainement essayé de l'empêcher de monter à la tribune. Il a parlé brièvement, avec une incohérence pénible, et il s'est littéralement sauvé de la chambre.

Il est difficile de décrire les scènes qui ont suivi son départ. Lorsque M. Brisson a paru à la tribune, il a été assailli de tous les côtés par des injures et des imprécations; mais il est resté calme.

A une dame, qui sortait des tribunes à la fin de la séance, un député a demandé si elle s'était bien amusée. "Immensement", a répondu la dame. "N'était-ce pas délicieux? Bien mieux qu'à la Comédie-Française." "Oui, a répliqué le député, et ce n'est que le commencement."

On dit que le président Faure a refusé de recevoir le général Chanoiné lorsqu'il se présentait à l'Elysée, en sortant de la chambre des députés. M. Faure a fait dire qu'il ne pouvait recevoir la démission du général Chanoiné que par l'intermédiaire de M. Brisson.

Dans une conférence tenue plus tard entre M. Faure et M. Brisson, il a été convenu que le portefeuille de la guerre ne pouvait être confié à un civil, de façon à affirmer la subordination de l'autorité militaire à l'autorité civile.

— On dit maintenant que le général Chanoiné a donné sa démission, parce que la commission de l'état-major général refusait de lui donner le commandement d'un corps d'armée.

DOUZE ANS APRES

Decouverte d'un crime horrible

Toledo, Ohio, 27. — On vient d'arrêter à Washington Court House (Ohio) et de mettre à la disposition du grand jury une femme Hannah West et un nommé Abraham Huffman accusés d'avoir, il y a douze ans, assassiné un sieur Louis Bail qu'ils auraient décapité à l'aide d'un rasoir. Cette double arrestation a eu lieu à la suite d'aveux faits à son lit de mort par une dame Anna Jeffries. Cette dame a déclaré qu'elle avait elle-même tenu la tête de Bail pendant que Huffman lui coupait le cou avec un rasoir, au-dessus d'une cuvette destinée à recevoir le sang. Le crime a été commis, d'après la dame Jeffries, au domicile de la femme West; le corps et la tête de la victime ont été ensuite transportés sur la voie du chemin de fer, pour faire croire à un accident. Deux autres individus nommés par la dame Jeffries, vont être arrêtés comme complices de Huffman.

FEU MADAME ISIDORE CLAIR

Trois-Rivières, 27. — A l'église paroissiale de 7e 25, courant, avaient lieu les funérailles de Mme Marie Rose Liba Claire, épouse de Louis Jeanne Clair, 48 ans, veuve, de cette ville, décédée vendredi dernier, à l'âge de 56 ans après quelques jours de maladie seulement.

Les porteurs étaient J. B. L. Hould, Richard Cooke, Jacques Bureau, F. S. Toulou, J. S. Toulou, Edmond Gervais, tous avocats de cette ville.

La levée du corps a été faite par le Rév. Messire Lamotte, curé de la paroisse, et le service a été chanté par le Rév. Messire Villeneuve, de l'évêché.

LES SUITES D'UNE CHUTE

Le crâne a fait une enquête hier au sujet de la mort du jeune Holsie, de la rue Dufferin, qui est décédé subitement hier. Il a été constaté que l'enfant était tombé d'un balcon, il y a quelques semaines, et que, bien qu'il parût rebelle, il souffrait d'une lésion interne qu'il s'était infligée dans cette chute, et qui avait causé sa mort.

LORD ET LADY ARBERDEEN

Les Irlandais de Montréal préparent pour le 9 novembre, une démonstration en l'honneur de lord et de lady Arberdeen. Cette démonstration se fera à la salle Windsor.

LES ETUDIANTS EN PHARMACIE

Les étudiants en pharmacie se sont réunis mardi soir au collège de pharmacie pour faire le choix des candidats pour leurs élections annuelles. M. Gagné et M. Auguste Guérin ont été choisis comme candidats à la présidence.

Les élections d'3 officiers auront lieu demain soir, à l'Université Laval.

LA FENSE D'HALIFAX

Attaque simulée de la ville

Mobilisation des troupes

Halifax, 27. — La mobilisation annuelle des troupes régulières et de milice d'Halifax, est commencée d'hier soir. La forteresse sera considérée en état de siège jusqu'à cet après-midi. Ces exercices se font comme si l'on avait appris qu'une flotte ennemie s'avançait sur la ville dans l'intention de débarquer des troupes près de Herby Cove.

Des ordres ont été donnés de garnir les forts et de tenir les forces de campagne prêtes à arrêter la marche des ennemis. Hier soir, un bateau torpilleur de la flotte ennemie supposée devait tenter d'opérer une reconnaissance du havre en profitant de la nuit obscure. Ce matin, l'ennemi a débarqué ses troupes arries au feu des navires de guerre qui bombardèrent les forts. Cette flotte supposée est représentée par deux vaisseaux. L'armée de campagne est sous le commandement du colonel French et se compose du 63e et du 66e des "Royal Canadians" et d'un détachement des ingénieurs Royaux. Les bataillons de milice sont accompagnés d'un corps de bicyclistes.

Le major Seton commande l'armée d'attaque qui se compose de quatre compagnies des "Royal Canadians" et du 66e qui occupe depuis hier soir la redoute York.

L'attaque simulée de la ville qui devait avoir lieu hier soir, a été remise à ce soir, à cause de la tempête qui faisait rage.

COMMERCE

GRAINS. — Le blé est à la baisse à Chicago, en conformité avec les marchés européens qui sont faibles. Le blé a été coté hier à 65 5/8, 67 1/8 et 67 5/8 cts. Le blé d'Inde se maintient ferme à 31 3/4, 32 1/8 et 34 1/8. L'avoine est ferme, élevant à 23, 23 3/8 et 24 3/8 cts.

À Montréal, le marché est tranquille. Le blé a été coté hier à 1 1/4, 1 1/2 et 1 3/4 cts. Les pois sont fermes; ils valent 70 cts à flot. L'avoine vaut 30 et 30 1/2 cts à flot. Le sarrasin vaut 15 fort, 4 48 cts à flot.

FROMAGE ET BEURRE. — La situation est à peu près la même, et il est peu probable qu'elle change considérablement.

Le fromage de l'Ouest d'octobre, passe de main à 8 5/8 et 8 3/4 cts et celui de mai à 1 1/4, 1 1/2 et 1 3/8 cts de moins. Le fromage de septembre vaut 8 1/2 à 9 cts, et celui d'août, de 8 1/8 à 8 3/4 cts la livre.

Le beurre est très tranquille et à la baisse; on le cote à 18 7/8. Le beurre de buanderie en ténite, ne dépasse pas 18 1/2 cts la livre, et le beurre de laiterie se vend à 14 et 14 1/2 cts.

FETE AUX HUITRES

La cour de Salaberry No. 405 des Forestiers Catholiques a donné hier soir son quatrième parti d'huitres annuel à la salle Ste-Catherine.

La Haute Cour de l'Ordre avait bien voulu déléguer MM. A. A. Gibault, chef ranger provincial, et F. R. Blodreau, secrétaire provincial à cette fête. Au nombre des invités, on remarquait aussi MM. J. E. Bayard, député du chef provincial, le Dr Guibault, Dr F. Potras, J. A. Deniger et Arthur Chabot, tous forestiers appartenant à des sociétés sœurs.

Après avoir fait la guerre aux mollusques, les officiers de la haute cour, ainsi que les quelques invités ont adressé à la parole aux membres de la cour de Salaberry, les félicitant sur leurs succès passés et les encourageant pour l'avenir. Il y eut ensuite le chant et de la musique, puis l'on s'est séparé, chacun emportant un souvenir.

Le comité d'organisation était composé de MM. Alfred Ferland, président; Eug. Vau, vice-président; J. B. Lefebvre, trésorier; Roméo Brosseau, secrétaire; J. E. Parant, J. S. Lefebvre et L. E. Bastien.

SOIREE DRAMATIQUE A ST-HUBERT

(Spéciale à "La Patrie.")

Le Cercle de St-Hubert a joué avec talent hier, le drame intitulé "Le Bandit Barbarino" et la pièce comique: "On demande un Acteur". Jouée par MM. G. Williams et H. Dufresne, a eu également un beau succès.

Après la séance, M. Ant. Rochelleau, M. P. L. Lefebvre, les acteurs, et remercia les personnes présentes d'être venues les applaudir.

La partie musicale a été remplie par M. Lalumière et Dlle Lalumière, de St-Hubert. Les costumes étaient fournis par M. J. Ponton, de Montréal.

ENTREPRENEURS CONTRACTEURS

Des suggestions importantes

Les entrepreneurs constructeurs, membres de la Chambre de Commerce, se sont réunis hier à l'Hotel de Ville, pour discuter les suggestions de M. J. Ponton, de Montréal, qui a été élu président de la Chambre de Commerce.

Le bureau d'arbitrage sera composé de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal.

Les entrepreneurs constructeurs, membres de la Chambre de Commerce, se sont réunis hier à l'Hotel de Ville, pour discuter les suggestions de M. J. Ponton, de Montréal, qui a été élu président de la Chambre de Commerce.

Le bureau d'arbitrage sera composé de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal.

Les entrepreneurs constructeurs, membres de la Chambre de Commerce, se sont réunis hier à l'Hotel de Ville, pour discuter les suggestions de M. J. Ponton, de Montréal, qui a été élu président de la Chambre de Commerce.

Le bureau d'arbitrage sera composé de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal.

Les entrepreneurs constructeurs, membres de la Chambre de Commerce, se sont réunis hier à l'Hotel de Ville, pour discuter les suggestions de M. J. Ponton, de Montréal, qui a été élu président de la Chambre de Commerce.

Le bureau d'arbitrage sera composé de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal.

Les entrepreneurs constructeurs, membres de la Chambre de Commerce, se sont réunis hier à l'Hotel de Ville, pour discuter les suggestions de M. J. Ponton, de Montréal, qui a été élu président de la Chambre de Commerce.

Le bureau d'arbitrage sera composé de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal.

Les entrepreneurs constructeurs, membres de la Chambre de Commerce, se sont réunis hier à l'Hotel de Ville, pour discuter les suggestions de M. J. Ponton, de Montréal, qui a été élu président de la Chambre de Commerce.

Le bureau d'arbitrage sera composé de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal.

Les entrepreneurs constructeurs, membres de la Chambre de Commerce, se sont réunis hier à l'Hotel de Ville, pour discuter les suggestions de M. J. Ponton, de Montréal, qui a été élu président de la Chambre de Commerce.

Le bureau d'arbitrage sera composé de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal.

Les entrepreneurs constructeurs, membres de la Chambre de Commerce, se sont réunis hier à l'Hotel de Ville, pour discuter les suggestions de M. J. Ponton, de Montréal, qui a été élu président de la Chambre de Commerce.

Le bureau d'arbitrage sera composé de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal.

Les entrepreneurs constructeurs, membres de la Chambre de Commerce, se sont réunis hier à l'Hotel de Ville, pour discuter les suggestions de M. J. Ponton, de Montréal, qui a été élu président de la Chambre de Commerce.

Le bureau d'arbitrage sera composé de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal.

Les entrepreneurs constructeurs, membres de la Chambre de Commerce, se sont réunis hier à l'Hotel de Ville, pour discuter les suggestions de M. J. Ponton, de Montréal, qui a été élu président de la Chambre de Commerce.

Le bureau d'arbitrage sera composé de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal.

Les entrepreneurs constructeurs, membres de la Chambre de Commerce, se sont réunis hier à l'Hotel de Ville, pour discuter les suggestions de M. J. Ponton, de Montréal, qui a été élu président de la Chambre de Commerce.

Le bureau d'arbitrage sera composé de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal, et de M. J. Ponton, de Montréal.

Les entrepreneurs constructeurs, membres de la Chambre de Commerce

Depuis un mois, la compagnie de pulpe, de Chicoutimi a complètement vidé ses immenses hangars à Chicoutimi ainsi que ceux de la Commission du Havre, à Québec. Toute la pulpe qui y était emmagasinée a été expédiée en Europe par steamers. La plus récente expédition était de 1,500 tonnes. En tout, on a expédié 7,000 tonnes depuis un mois.

Une dépêche de Paris annonçait récemment qu'un emprunt espagnol était en préparation et qu'on en causait beaucoup dans les milieux financiers. Si on en croit aujourd'hui certaines informations, un groupe franco-belge aurait offert au gouvernement espagnol un prêt de un milliard ou 1.200 millions de pesetas, dont 520 mil-

MONTREAL.



PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT

Avez-vous une idée? Nous demandez notre "Guide des Inventeurs" pour savoir comment obtenir les patentes. Informations fournies gratuitement. MARSH & MARSH, Experts. Editeur New York 110 - Montreal.

Bureau: 1414 Avenue D, Washington, D. C.



A VOIR!

Nos Nouveautés de la Saison!

Ces dernières créations éclipsent tout ce qu'on a vu jusqu'à présent.
Aucune maison du Canada ne fournit un choix pareil au nôtre.
Suprême élégance.—Perfection atteinte dans la préparation des fourrures, la teinture, l'assemblage, la coupe, la couture et le modelage !
Achats fabuleux aux premières sources, —par ballots, par quantités immenses !
Bref, nos ateliers sont une source d'économie immense,—au lieu de payer très cher, une fabrication étrangère n'offrant aucune garantie, nos experts préparent tout eux-mêmes d'après les procédés les plus modernes. Ne vous laissez pas surprendre par des magasins de troisième ordre qui vendent fort cher, de pauvres fourrures !

Nous soutenons que le prix de nos fourrures est à 25 0/0 moins cher qu'elles ne coûtent au commerce de gros du Canada !

A l'acheteur économe et intelligent de venir voir !

Chas. Desjardins & Cie, 1533 à 1539
Rue Ste-Catherine, Montréal.

TAPIS

NOUS venons de recevoir
un immense assortiment
de Tapis . .

Axminster, en
s Russe et Wilton.....

Toutes les dernières nuances. Quand vous avez besoin de quelque article pour couvrir le plancher, vous ne pouvez trouver mieux que chez

Thomas Ligget, 1884 rue Notre-Dame
2446 rue Ste-Catherine
MONTREAL

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT

Bureau: 1st Atlantic Bldg., Washington, D. C.

\$125,000 A PRETER A 4%
POUR CENT.

ANT. BISSONNETTE, 1608 Notre-Dame
MONTREAL, 2013

ARGENT A PRETER
A 5 et 6 oyo
TS A VENDRE A LACHINE

H. SCHETAGNE
des chars urbains, (P) Montréal
8 Cote de la Place-d'Armes. 1-4

NOUS désirons faire savoir à nos clients que nous avons maintenant en magasin un assortiment très complet de chaussures, pantoufles, etc., pour hommes, petits garçons, adolescents, dames, demoiselles, et enfants. Chaussures avec talons élastiques pour dames, demoiselles et enfants. Articles tans et pantoufles de soirée, toutes les nuances. Nous importons directement des meilleures maisons américaines et françaises. Aussi, un grand assortiment de nos propres articles faits à la main. Chaussures de tous genres faites sur commande. Réparations faites vite et bien. Les tramways conduisent de toutes les parties de la ville à notre magasin.

Nous sollicitons respectueusement votre clientèle
E. REEVES & CIE Successeurs de
E. SCHOLFIELD & CIE.
 1646 rue Notre-Dame, en face de la Cote St-Lambert
 Téléphone Bell (Main) 2713.

FEUILLETON DE "LA PATRIE"

LE COLLIER VERT

SECONDE PARTIE
L'HYPNOTISEE

57

(SUITE)

Dans la grande pièce, meublée de vitrines, qui servait de cabinet de travail au colonel, l'entretien commençait à mal-voix.

— A quel moment au juste Marthe est-elle tombée en syncope ?

— Au moment où nous allions entrer dans notre petit déjeuner.

— Tu en es sûr ?

— Mais oui, grand-père.

— Il est bien certain que si elle n'avait eu le temps de prendre une seule cuillerée de chocolat ?

— Absolument certain.

Le colonel poussa un soupir de soulagement.

— Heureusement, dit-il en se tournant vers Roland, mes craintes n'étaient pas fondées. Les pauvres enfants n'ont pas lu.

— Que veux-tu dire, grand-père ?

— Que si vous aviez vu ou seulement commencé à boire votre chocolat, un grand malheur fut peut-être arrivé.

— De quel ton tu prononces cela ?

Soudainement, Geneviève, comme sous l'éclat d'une vive lumière, poussa une exclamation.

— Ah ! mais... je me souviens !

La même question partit simultanément de la bouche des deux hommes :

— De quoi ?

— Geneviève, d'une seule haleine, expliqua-t-elle.

— J'allais porter ma première cuillerée à mes lèvres quand Marthe s'est levée et m'a crié : "Ne bois pas !"

C'est alors qu'elle s'est évanouie.

Roland et le colonel ne cherchaient pas à cacher leur stupéfaction.

— Comment ! s'écria M. Andréolle, elle a dit cela ? Mais alors elle savait !

— Que savait-elle, grand-père ?

— Je te le dirai dans un instant.

Pour le moment, tâche de te bien rappeler tout ce qui a précédé l'évanouissement de ta cousine. Ne sais-tu rien d'autre chose ?

— Attends, grand-père. Quand Marthe est arrivée dans ma chambre, elle a apporté son déjeuner prêt du mien. Quelques minutes après, je l'ai vue, dans une glace, échanger sa tasse contre la mienne.

— A chaque mot de la jeune fille, la surprise de son fiancé et de son grand-père croissait.

— Tu l'as vue ? Et qu'as-tu pensé de cette substitution ?

— Je l'ai trouvée très naturelle. La tasse que me donnait Marthe était plus pleine que la mienne. Marthe a très peu d'appétit. J'ai pensé qu'elle voulait garder pour elle la plus petite part et que, si elle t'assure, grand-père, que je n'ai rien vu là, rien d'anormal.

La seule chose qui me surprend, c'est votre mine effarée. Qu'avez-vous donc ?

Le colonel raconta brièvement à la jeune fille la mort foudroyante du chat de Gertrude. Il lui exposa les suppositions qu'il avait aussitôt faites.

— Ces suppositions, ajouta le vieillard, ne se trouvent-elles pas maintenant singulièrement corroborées par les deux détails que tu viens de nous révéler ?

— L'échange des tasses, et l'exclamation de Marthe "Ne bois pas" ?

— Tu crois ?

— Je ne crois encore rien, mignonne. Je constate simplement des faits.

Geneviève se révoltait tout entière à l'idée du rôle qu'on semblait prêter à sa cousine.

— Ce n'est pas possible, grand-père ! Je te jure que Marthe est incapable !

— A-t-elle donc eu contre elle une seule parole d'accusation ?

— Non, mais les faits que tu racontais paraissent assez éloquentement.

— Il y a là un mystère que je veux connaître ; mais, rassure-toi, petite, si je ne vien pas plus qu'à toi l'idée d'élever la moindre suspicion à l'endroit de Marthe. Si la pauvre mignonne se trouve mêlée à quelque sinistre manœuvre, ce ne peut être, sans aucun doute, que bien innocemment.

Roland prit la parole.

— Mais, mon colonel, à quelle manœuvre peut-on s'être livré contre ces jeunes filles ? Qui peut leur en vouloir ?

— C'est ce que je me demande comme vous, mon bon ami.

Geneviève était devenue pensif. Un assez long silence se fit dans la bibliothèque.

Roland, qui avait tourné les yeux vers la fenêtre, s'écria tout à coup :

— Voilà Mlle Marthe qui se promène dans le jardin !

Il y eut un mouvement d'instinctive curiosité. Tous trois s'approchèrent de la fenêtre.

Marthe marchait à pas lents. Elle arrêta même au détour d'un massif.

Dernière les rideaux de la bibliothèque, des yeux anxieux chuchotaient :

— Comme elle est pâle !

— Comme elle va lentement !

— Quel air étrange elle a !

— On dirait qu'elle rêve éveillée !

— Que fait-elle ?

Marthe avait tiré de sa poche un petit objet qu'elle laissait tomber sur le sable de l'allée.

Dernière les rideaux, les voix reprénaient :

— Qu'est-elle bien pu jeter ainsi à terre ?

— Je ne sais. Quelque chose de brillant.

— J'ai distingué, moi. C'est une petite fiole.

— Voilà maintenant qu'elle l'écrase sous son pied.

— Mon Dieu, qu'est-ce que cela signifie ?

Marthe, après avoir brisé le petit flacon, avait repris son chemin, tranquille sans même regarder autour d'elle.

Le colonel s'adressa à Roland et à Geneviève :

— Geneviève, va vite chercher une soucoupe que tu donneras à Roland. Vous, mon ami, vous irez, sans vous faire voir de Marthe, recueillir dans cette soucoupe tous les débris que vous pourrez retrouver de la fiole écrasée.

La soucoupe fut vite apportée. Roland s'élança dans le jardin.

De la fenêtre, Geneviève et son grand-père suivirent des yeux le lieutenant. Il s'avança jusqu'à l'endroit où Marthe s'était arrêtée tout à l'heu-

re ; il s'agenouilla dans le sable, et accomplit son travail minutieusement.

A chaque instant, il tournait la tête vers le parc, pour s'assurer que Marthe était bien éloignée et ne pouvait le voir.

Aussitôt une réflexion vint au colonel.

— Je ne sais pas, mignonne, dit-il à Geneviève, si tu es frappée comme moi d'une particularité. Je compare l'attitude qu'avait Marthe, il y a quelques minutes, et celle qu'a maintenant Roland. La différence est saisissante.

Roland s'est avancé prudemment. Il observe de tous côtés. On sent en lui un homme libre qui agit et qui se rend compte de son action.

Marthe, au contraire, ne s'est pas inquiétée une seule fois si elle était vue ou non ; elle agissait inconsciemment, comme une somnambule.

— Tu remarques parfaitement juste, grand-père.

La jeune fille, au mot de "somnambule", se rappela l'impression bizarre qu'elle avait ressentie le soir où elle avait surpris le rendez-vous de Marthe et de Pascal. Elle avait eu, alors, la sensation vague d'un pouvoir occulte agissant sur sa malheureuse cousine. Quand Pascal avait ordonné impérieusement "Je le veux", Marthe avait baissé la tête, toute frissonnante, et avait répondu, avec un accent insolent d'aveu de soumission :

"Je ferai ce que tu voudras."

Dans l'existence entière de Marthe, la même tyrannie et surhumaine domination se faisait sentir. La pauvre enfant n'était-elle pas, corps et âme, comme une étreinte faite au gré de Pascal ?

— A quoi penses-tu, Geneviève ? Tu as une idée ?

La jeune fille allait répondre quand Roland reprit :

Il apportait, dans la soucoupe, les débris qu'il avait pu recueillir ; quelques minces éclats de verre, et un fragment de bouchon usé à l'émeri. A l'un des morceaux de verre était collée une gouttelette de liquide épais et jaunâtre.

Le colonel serra soigneusement la soucoupe dans une vitrine de la bibliothèque qu'il ferma à double tour, et dont il mit la clé dans sa poche.

— Avez-vous vu Marthe, mon cher Roland ?

— Je l'ai aperçue dans le parc. Elle revient lentement du côté de la maison.

M. Andréolle se tourna vers Geneviève :

— Une dernière expérience, mignonne. Monte dans la chambre de ta cousine, et regarde si tu ne découvres pas quelque chose.

La jeune fille protesta.

— Oh ! grand-père !

— Je comprends ta répugnance, Geneviève. Moi-même, dans toute autre occasion, je me révolterais à l'idée de violer la chambre de la pauvre enfant. Mais la circonstance est grave ; plus grave peut-être que nous ne pouvions le penser.

Je sens que la malheureuse Marthe est enveloppée dans quelque sombre trame dont elle serait la première victime. Tout se résume, à mon avis, en ce syllogisme : les apparences sont contre Marthe ; or, nous ne doutons pas un seul instant de son innocence ; donc il faut, dans son propre intérêt, et par tous les moyens possibles, tâcher de savoir la vérité.

Geneviève s'inclina et partit.

Ses réflexions coïncidaient avec celles de son grand-père. Mais, elle qui connaissait en plus le secret de Marthe, elle entrevoyait dans tout ce qui venait de s'accomplir, la main mystérieuse de Pascal.

Peut-être, en trouvant quelque indice qui pourrait mettre sur la voie de la vérité, rendrait-elle service à la pauvre Marthe, pour laquelle elle se sentait une pitié de plus en plus profonde.

Cette considération seule lui rendit sa tâche possible.

(A continuer)

... NOTRE FEUILLETON ...

Nous commencerons prochainement un grand roman contemporain inédit.

- LA -

Démouille du
Chateau

XAVIER DE MONTEPIN

La "Démouille du chateau" est une œuvre entièrement inédite et forme un magnifique roman. Xavier de Montepin a pris pour héroïne de ce drame émuant une jeune fille du grand monde, belle et riche, à qui tous les dons de la nature sont prodigués, à qui tout semble sourire dans la vie. Mais cependant, elle est en proie à une suite de mystères, l'environnement, que de pièges tendus à sa vertu, à sa richesse, à son cœur.

La "Démouille du chateau" est un véritable roman d'amour qui réhausse encore le charme pénétrant du merveilleux auteur populaire qui a, déjà, produit tant de chefs-d'œuvre et qui s'est encore surpassé dans cette œuvre absolument nouvelle.

Les lecteurs de "La Patrie" se plaisent à reconnaître que nous avons été particulièrement heureux dans le choix de nos derniers feuillets. Eh bien, nous affirmons sans crainte que

l'emportera sur tous les romans parus dans n'importe quel journal du pays.

La Démouille du Chateau

se vendra à la librairie de la Patrie, 222 rue St-Laurent, de 1 heure à 5 heures p.m.

La Démouille du Chateau

se vendra à la librairie de la Patrie, 222 rue St-Laurent, de 1 heure à 5 heures p.m.

La Démouille du Chateau

se vendra à la librairie de la Patrie, 222 rue St-Laurent, de 1 heure à 5 heures p.m.

La Démouille du Chateau

OUVERTS LE
DIMANCHE

Tous les canaux du Canada à partir du 30 jusqu'à la clôture de la navigation

Suggestions de M. Harling au sujet du transport des mailles transatlantique

La réunion régulière des membres du conseil du Board of Trade a eu lieu hier après-midi, sous la présidence de M. James Crathern. Etaient présents, MM. C. A. F. Smith, vice-président ; Henry Miles, trésorier ; E. L. Bond, A. J. Price, F. W. Evans, W. McMaster, Robert Peddie et David Watson.

Une communication du ministre des Chemins de Fer et Canaux approuvant les recommandations du Board of Trade et annonçant que les canaux seraient ouverts tous les dimanches à partir du 30 courant, jusqu'à la clôture de la navigation, est reçue. Le ministre dit aussi qu'il a donné les instructions voulues pour l'expédition rapide des mailles à St-Amand, de façon à ce qu'elles puissent être placées à bord des paquebots en partance jusqu'à l'extrême limite du temps, et que le directeur du bureau de poste de Montréal insérera les avis de départ des bateaux prenant ces mailles sur le bulletin hebdomadaire régulier affiché à la porte.

Le conseil reçoit la lettre suivante de M. Thos Harling :

Toronto, 25 octobre 1898.

M. Geo. Harling,

Secrétaire du Board of Trade,

Montréal.

Cher monsieur,

Je regrette de ne pas pouvoir assister à la réunion du conseil du Board of Trade, demain, mais je serais content si vous voulez bien attirer l'attention du conseil sur la question du service des mailles sur l'Atlantique. Le gouvernement étudie actuellement cette question et examine des propositions pour un service hebdomadaire durant les deux années suivantes. Je voudrais soumettre au conseil le fait que les compagnies de navigation offrent probablement d'effectuer le service n'ont point de steamers d'une vitesse supérieure à 14 nœuds et que la plupart des navires de leurs flottes ne sont pas d'une vitesse supérieure à 12 ou 13 nœuds et que même dans cette dernière catégorie il s'en trouve un grand nombre qui appartiennent à des compagnies faisant escale à Montréal, qui sont privées du transport des mailles, et que le gouvernement s'engage avec une seule ligne pour un service hebdomadaire.

Des améliorations importantes ont été faites, pendant les quelques dernières années, en ce qui a trait à la grosseur et à la vitesse des navires venant à Montréal, améliorations qui ont permis de raccourcir dans l'avenir, et je crois que ce serait une grave erreur que de donner des subsides à une ligne seule pour le service des mailles, qui autorise le directeur-général des postes de donner des matières postales à transporter aux lignes dont les navires ont un aménagement et une vitesse convenables.

Le paiement pour un service de ce genre se fait à raison de tant la livre sur la quantité de matières transportées ; conséquemment les navires ayant la plus grande vitesse entrent en lice pour obtenir ces contrats. Si ce système était adopté au Canada, je crois qu'il stimulerait les armateurs et les encouragerait à construire des navires des plus rapides, créant ainsi une concurrence fructueuse entre les différents compagnies, tout en les poussant à augmenter le nombre de leurs navires, leur faisant probablement fournir ainsi quatre ou cinq départs de mailles pour Liverpool, Bristol, Glasgow, Belfast, etc., et tout cela sans augmentation probable de dépenses, le subsiste actuel étant divisé entre les différentes lignes de première classe. Comme le projet du service rapide paraît alors avoir été renvoyé indéfiniment, je crois le temps opportun pour tenter le système ci-dessus mentionné, dont le succès s'affirmerait, je n'en ai aucun doute, tout comme l'expérience des Etats-Unis l'a prouvé.

Votre bien dévoué,

THOS HARLING.

Le conseil reçoit favorablement les suggestions contenues dans la lettre de M. Harling, et il est résolu de faire des représentations en ce sens au gouvernement.

L'Association des Commis-Voyageurs de la Puissance écrit au conseil pour lui demander de donner son influence auprès des autorités pour faire désavouer la loi en force dans l'île du Prince-Edouard qui oblige les voyageurs de commerce à se prévaloir d'un permis assez coûteux afin de légaliser leurs transactions avec les clients des maisons qu'ils représentent. Actuellement, il est impossible, d'après cette loi, de collecter légalement le montant d'un voyage, en cas d'insolvabilité du débiteur, si le voyageur qui a fait cette vente n'avait pas la licence exigée par la loi.

Le conseil décide d'aviser l'Association des Banquiers siégeant actuellement à Toronto, de s'occuper de la chose, car cette association a fait les premières démarches pour obtenir le redressement des griefs exposés.

Quelques autres affaires de routine sont ensuite traitées, puis MM. J. H. Robertson, de la maison Andrew, McKinney et Cie, et Beaumont Shepherd, secrétaire de la compagnie des pouvoirs moteurs de Shawinigan sont admis comme membres.

LOTS RUE ST-LAURENT

Sur 84 lots sur la rue St-Laurent, il ne nous en reste que deux. Les lots valent au vendant de \$400 à \$500. Nous offrons les deux derniers à \$350 chacun payable \$25 comptant et \$5.53 par mois, intérêt compris. Les acheteurs ne sont pas tenus de bâtir. Avis aux spéculateurs. Georges Marcell, 2220 rue St-Laurent, de 1 heure à 5 heures p.m.

206-4

PILULES ROUGES

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

du Dr Coderre

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

A LA LONGUE
POINTE

Le concours de labour d'hier sous les auspices

De la Société d'Agriculture du comté d'Hochelaga

Le concours annuel de labour sous les auspices de la Société d'Agriculture du comté d'Hochelaga, a eu lieu hier sur la ferme de M. Wm Loney, à la Longue Pointe.

En dépit du mauvais temps 27 sur 30 des concurrents inscrits se sont présentés sur les terrains et se sont mis à l'œuvre sur la section assignée à leurs classes respectives. Il y avait quatre classes de labourers : la première classe pour laquelle il y avait cinq entrées ; la deuxième avec onze entrées ; les jeunes labourers avec cinq entrées, et les labourers retirés avec également cinq entrées.

Le concours s'est ouvert vers 7.15 heures à midi, sous la direction de M. Hugh Brodie, l'énergique secrétaire, trésorier de l'association. Le labourage assigné à chacun des concurrents devait être terminé en sept heures.

M. McCarrie, le maire Préfontaine et plusieurs autres invités ont visité le champ de concours et ont accepté la généreuse hospitalité du propriétaire de la ferme.

Voici le résultat du concours :

1ère CLASSE — 1er prix, Nap. Delorme, de la Côte St-Michel.

M. Delorme a aussi gagné la coupe d'argent présentée par M. J. G. D'Arcy, M. P. P., pour Hochelaga, pour les deux meilleures planches de labour sur le champ, de même que la médaille présentée par M. J. C. McDore, député du comté au fédéral, pour le meilleur labour dans la 1ère classe.

2ème prix — M. Arthur Delorme, de la Côte St-Michel.

3ème prix — M. Ovil Roy, Côte St-Michel.

4ème prix — Chas. MacLachlan, labourer pour M. W. H. Tremblay, de la Longue Pointe. M. MacLachlan a aussi gagné le prix pour les meilleures entrées et sorties, consistant en une charrette présentée par le club de chasse du comté.

5ème prix — M. La Roy, Jr., Côte St-Michel.

6ème prix — John Ramage, de Petite Côte.

7ème prix — Samuel Nesbitt, Petite Côte.

Dans la meilleure classe, pour le meilleur attelage, le premier prix a été gagné par M. O. Roy, Côte St-Michel. M. Roy a aussi gagné une bourse de \$10 présentée par le Maire de Montréal, pour le meilleur harnais sur le champ.

2ème prix — Nap. Delorme, Côte St-Michel.

3ème prix — Chas. MacLachlan, Longue Pointe.

2ème CLASSE — 1er prix, Walter Brownly, du Sault au Récollet ; M. Brownly a aussi gagné la bourse de \$10 présentée par le Maire de Montréal, pour le meilleur ouvrage dans la 2ème classe.

2ème prix — M. Gagnon, a aussi obtenu la 2ème bourse de \$5, offerte par le maire Préfontaine, pour le meilleur ouvrage dans la 2ème classe.

3ème prix — Louis Desroches, Petite Côte.

4ème prix — Narcisse David, Petite Côte.

5ème prix — Armand Delorme, Côte St-Michel.

6ème prix — Mag. Delorme, Côte St-Michel.

POUR LE MEILLEUR ATTELAGE.

1er prix — Geo. Irving, Jr., Pointe aux Trembles.

2ème prix — Léon Delorme, Côte St-Michel.

3ème prix — Mag. Delorme, Côte St-Michel.

CLASSE DES JEUNES LABOUREURS au-dessous de 21 ans — 1er prix — Henri Delorme, Côte St-Michel.

Le jeune Delorme a aussi gagné la bourse de \$10 offerte par M. Fortin, député de Laval, au fédéral.

2ème prix — Albert Jarry, Côte St-Michel.

3ème prix — Alex. Delorme, Côte St-Michel.

POUR LE MEILLEUR ATTELAGE.

1er prix — Albert Jarry ; 2ème prix, Henri Delorme ; 3ème prix, Alex. Delorme.

TEMPERATURE

Toronto, 27. — Vent violent du nord-ouest. Temps plus froid avec quelques bouffées de neige. Vendredi, temps beau et froid.

Aujourd'hui maximum 49
Minimum 40
Aujourd'hui minimum 35
Minimum 25

AU CLUB NATIONAL

M. J. Decarie, avocat, a été élu hier vice-président du Club National, par une majorité de 73 voix sur son concurrent M. Gaston Maillet.

La lutte s'est faite de part et d'autre avec courtoisie et dans les meilleurs sentiments de camaraderie. M. Maillet a été le premier à féliciter M. Decarie de son succès et vainqueur, et de leur dévouement aux chefs.

Les clubs libéraux qui ont fourni de la copie à la presse conservatrice depuis quelques mois devraient imiter l'exemple du Club National et travailler avec autant de zèle et de discipline au succès du drapeau.

Le parti ne leur en serait que plus reconnaissant.

LES BANQUIERS

L'association des banquiers du Canada a ses assises annuelles en ce moment à Toronto.

Une dépêche spéciale, reçue cet après-midi, nous apprend que M. Pendergast, gérant de la Banque Hochelaga, et M. Bienville, gérant de la Banque Jacques-Cartier, ont été élus aujourd'hui pour faire partie du conseil de l'Association.

Nos sincères félicitations à nos deux concitoyens et aux deux banques qu'ils représentent.

JUBILE DE LA PAIX

Philadelphie, Pa., 27.—Aujourd'hui, à l'occasion du jubilé de la paix, une grande parade militaire a eu lieu ici. Trente mille soldats y ont pris part. Le président, le vice-président des Etats-Unis et les membres du cabinet, des officiers distingués et des centaines de milliers de personnes ont assisté à la parade. Le défilé était conduit par le général Nelson A. Miles.

LA TEMPETE

Chicago, 27.—La récente tempête a causé pour environ \$81,500 de dommages en cette ville. Les promenades et les murailles des bords du lac ont beaucoup souffert de la violence du vent dont la violence a atteint 48 milles à l'heure.

INTREPIDES BICYCLISTES

New-York, 27.—M. et Mme Darwin M. Smith, de Chicago, sont arrivés de Southampton, Angleterre, aujourd'hui. Ils ont fait le voyage de 10,000 milles, ils se sont rendus en bicyclette à San Francisco et se sont embarqués pour la Chine. Ils ont parcouru ensuite sur leur bicyclette le Japon, la Russie, l'Indonésie, la Perse, la Russie, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, la France et l'Angleterre, soit quelque 38,000 milles. Ils partiront dans un jour ou deux pour Chicago, toujours en bicyclette. Les membres du "Century Road Club" leur feront des réceptions à Albany, Rochester, Buffalo, Cleveland, etc.

L'ASSOCIATION ABERDEEN

Le rapport de l'Association Aberdeen pour la distribution de la bonne littérature aux colons du Canada, vient d'être publié.

Cette association a été fondée par lady Aberdeen, le 19 octobre 1890. Elle est divisée en plusieurs succursales dont le siège est en Angleterre et dans diverses villes du Canada.

La succursale canadienne — française — a son bureau de réunion au "Château de Rampey". Elle est présidée par Mme Louise de Beaujeu et Mlle M. Bartsch; trésorière, Mlle A. Roy; secrétaires, Mmes Arthur Gagnon et Provencier.

Ceux qui ont des livres, des journaux, etc., à expédier à cette succursale devront adresser leurs offres à Mme Provencier, Château de Rampey.

DE L'OR! DE L'OR!

(Spéciale à la "Patrie").
Winnipeg, 27.—L'on vient de découvrir une autre riche mine d'or dans les districts de Sturgeon et de Deer Lake, à 70 milles au sud de Portage du Rat. Le quartz contient le précieux métal en grande quantité. Il y a beaucoup d'activité dans les mines du Lac des Bois. Les réunions générales de l'Association nationale française sont plus satisfaisantes qu'on n'espérait.

VOL DE VETEMENTS

Les cambrioleurs travaillent rudement par le temps qui court. Les détectives reçoivent tous les jours de nombreuses plaintes. Nous avons aujourd'hui à enregistrer un vol audacieux commis à la résidence de M. Muldrum, 22 rue Cartwright. Cependamment, les cambrioleurs qui ont commis ce dernier vol, semblent être des professionnels. A l'approche de l'hiver, n'ayant peut-être pas de vêtements pour se protéger contre les froids rigoureux, ils ont cru devoir dévaliser la garde-robe de M. Muldrum. Ils ont emporté avec eux des pardessus bien chauds et des casques en fourrure.

Les détectives ont été avertis et vont faire des recherches.

UNION NATIONALE FRANÇAISE

Convocation générale

Les membres de l'Union Nationale Française, et tous les Français de la Colonie, sont instamment priés de se réunir dimanche, 30 octobre, à 2 heures p.m., présidents, 42 rue d'Adieu, pour assister à la réunion générale de l'Union Nationale Française.

Monseigneur l'Archevêque de Montréal, honoreront cette assemblée de leur présence.

Le Président, J. DE SIEYES,

LES ESPAGNOLS CEDENT

Paris, 27.—Les commissaires espagnols ont accepté les vues des commissaires américains relativement à la dette cubaine. Les Etats-Unis ne se chargeront donc pas de cette dette.

VOLEURS AUDACIEUX

Ils opèrent au Bureau de Poste de la partie ouest

FONT SAUTER LE COFFRE-FORT ET EN ENLEVENT DES VALEURS

Depuis l'attentat commis à la manufacture de MM. J. Christin & Cie, le mois dernier, la partie centre de Montréal semblait enfin jouir d'une tranquillité relative et les citoyens commençaient à dormir sur leurs deux oreilles. Découragés probablement par l'insuccès de leur tentative, les voleurs nocturnes ont décidé de porter le théâtre de leurs déprédations dans la partie ouest de notre ville.

La nuit dernière, ils faisaient sauter le coffrefort du bureau de poste de la rue Notre-Dame-Ouest et commettaient un vol, qui quoiqu'insignifiant, considérant les valeurs qui leur ont brûlé les doigts, n'en est pas moins une menace pour la tranquillité des habitants de cette partie de la métropole.



Le bureau de poste où les voleurs ont exercé leur métier.

Esprons que nos excellents limiers mettront bientôt fin à ces attentats répétés contre la propriété et nous rendront enfin la calme et l'assurance que nous avons lieu d'attendre.

S'il faut en croire l'opinion d'un membre haut placé du bureau des détectives, les auteurs présumés de ces vols, qui d'ailleurs ne tarderont pas à tomber dans le filet de nos protecteurs. D'après cet officier, les filous appartenant tous à la même bande, et la date de leur arrestation n'est plus qu'une question d'occasion ou d'opportunité.

Vers trois heures et demie, la nuit dernière, M. William W. Robertson, qui tient un établissement de seller, au 2440 de la rue Notre-Dame, et qui est en même temps directeur du Bureau de Poste de cette localité, était réveillé subitement par une terrible explosion. Le contrecoup a été si violent que M. Robertson eut tout d'abord l'impression qu'il était produit par une violente secousse de tremblement de terre, mais en reprenant ses sens il eut immédiatement l'idée qu'il se passait quelque chose de grave.

La résidence privée de M. Robertson est située à l'étage supérieur du magasin où se trouve aussi le bureau de poste. En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, M. Robertson descendit accompagné de son fils, à l'étage inférieur où se trouve une porte dérobée communiquant avec le magasin. Lorsqu'il chercha à ou-

DANS LES ESTACADES

Un drame sur la rivière de l'Assomption

Six personnes en danger de mort

(De notre correspondant régulier.)

Joliette, 27.—Tout un drame, ce matin, sur la petite rivière de l'Assomption, à 2 milles environ de notre ville.

A cet endroit, la compagnie hydraulique et d'électricité, fait construire une chaussée en vue de l'alimentation de ses dynamos. Plusieurs ouvriers travaillent à la construction de cette chaussée.

Ce matin, six d'entre eux, MM. Narcisse Lachapelle, Jos Lachapelle, Pierre Forest, Simon Forest, Toussaint Beaudry et Évangéliste Joly, étaient dans un chaland rempli de pierres qu'ils devaient décharger en bas de cette chaussée, dont la construction est presque terminée. Le courant est assez fort à cet endroit, les eaux étant retenues par ces ouvrages et les dernières pluies ayant fait monter le niveau normal de la rivière.

Aussi, pour éviter tout accident, avait-on attaché au chaland un câble qui, tenu au rivage par des hommes de confiance, permettait au chaland de descendre à la distance voulue.

Or, ce matin, les ouvriers qui se trouvaient à bord de ce bateau, par suite de la crue des eaux ou par quelque manœuvre inhabile, n'ont pu réussir à éviter le courant formé par la chaussée.

Ceux qui se trouvaient sur la grève et qui étaient chargés de ne laisser de longueur au câble que ce qu'il en fallait donner voyant le danger auquel étaient exposés les six ouvriers du chaland, tirèrent sur le câble qui se brisa. C'est alors que les six malheureux ont été emportés dans les estacades qui servent au passage des billots.

La scène était terrifiante, car à cet endroit la chaussée forme une chute de 25 pieds et l'eau se précipite avec une force, une rapidité vertigineuses.

Enapercevant le danger, M. Narcisse Lachapelle, un vieux "draveur" de 25 ans d'expérience s'est emparé d'une gaffe qu'il avait à bord du chaland et a sauté à l'eau. Il a pu at-

teindre la rive. Il s'est immédiatement occupé du sort de ses compagnons et c'est lui qui leur a porté les premiers secours.

En effet, les cinq autres occupants du chaland ont été jetés dans les rapides et emportés à plusieurs reprises. Mais du rivage, M. Lachapelle suivait les péripéties de ce drame poignant et avec l'aide de M. Joseph Beaudry, il a pu recueillir l'un après l'autre ses compagnons dont la position était des plus critiques.

MM. Joly et Toussaint Beaudry sont au lit souffrant d'une fièvre sévère. Les autres victimes de cet accident assez bien. A la nouvelle de cet accident, les Drs Magran et Shapard, de Joliette, se sont transportés immédiatement sur les lieux ainsi que votre correspondant.

Après avoir fait main-basse sur le coffrefort, les voleurs se dirigèrent vers l'arrière du magasin où se trouvait située la salle des facteurs. Dans cette salle se trouvait une couple de sacs de maille. Ils en éventrèrent un qui contenait des lettres retournées et le jetèrent ensuite dans la rue. On croit que c'est là qu'ils auront emporté le butin. Ils ont aussi emporté des outils, consistant en un vilebriquet, un ciseau. Leur fuite a été tellement précipitée qu'ils ont laissé la porte d'arrière grande ouverte.

Ce matin, M. Jas. Wm Bain, inspecteur des postes, est allé prendre connaissance du vol.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

M. Robertson était propriétaire du coffrefort qui valait environ \$100, et la maison où s'est commis le vol appartient à la Artisan Drilling Co. M. Robertson a prévenu les autorités et a eu une longue entrevue, ce matin, avec le détective Samson et l'inspecteur Richard.

ECROULEMENT D'UN FOUR

Deux hommes ensevelis sous une masse de matériaux

L'un d'eux est retiré mort des débris

Un tragique accident qui a causé la mort d'un homme et où un autre a failli être aussi tué, s'est produit hier après-midi, à l'angle de la rue Ontario et de l'avenue Delorimier.

Un nommé George Perry, qui demeurait rue Wolfe, 100, travaillait à enlever la charpente de bois, à l'intérieur d'un four nouvellement construit. La voûte de brique s'est écroulée et Perry a été enseveli sous les matériaux, ainsi qu'un nommé Henri Lefebvre, qui se trouvait dans le four au moment de l'effondrement.

Le contremaître, Napoléon Murray, se hâta de porter secours aux deux hommes. Après avoir enlevé les débris, il constata que Perry était mort. Lefebvre n'était que blessé, mais il était privé de connaissance.

Lefebvre a été transporté à l'hôpital général. Les médecins, ont jugé ses blessures peu graves et l'ont renvoyé chez lui après un pansement.

Le cadavre de Perry a été transporté à la morgue, où le coroner a tenu une enquête, ce matin, au sujet de l'accident.

Napoléon Murray, le contre-maître, a déposé que le four avait 12 pieds de hauteur, 11 était fait en brique et sur le dessus de ce dernier un autre rond avait été percé pour y introduire de la poudre. La porte du four était garnie de fer tordu et de sautoie.

Quelque le mortier ne fût pas complètement sec, Murray ne pouvait pas enlever les supports de la voûte, car le four était terminé depuis six jours, et il est arrivé souvent au témoin d'enlever ainsi les supports trois jours seulement après que la voûte était terminée.

Murray a construit à Montréal 150 fours absolument semblables à celui-ci, et il n'est jamais produit d'accident.

M. Henri St-Pierre déclare dans son témoignage que c'était pour lui qu'il avait été chargé de construire ce four.

Il aurait chargé Murray de ce travail parce que ce dernier lui avait été recommandé par des louangeurs qui l'avaient eu à leur emploi. Le four devait être terminé pour le 20 octobre d'après le contrat, mais St-Pierre ne croit pas que Murray se soit hâté d'enlever les supports de la voûte parce qu'il était en retard dans l'exécution de son contrat. D'ailleurs, M. St-Pierre n'était pas pressé et pouvait attendre encore deux semaines.

Henri Lefebvre, qui a été blessé à la jambe, dans l'effondrement du four, est ce matin assez bien. Il y a donc un bon espoir qu'il recouvrera sa liberté.

Perry travaillait depuis plusieurs années à construire des fours; il connaissait donc le métier. Perry est entré le premier dans le four, et, après avoir sondé la voûte, il a dit que tout était correct, et a été mis en frais d'enlever la charpente de bois. C'est sur son invitation que Lefebvre, qui se trouvait là seulement pour voir travailler, est entré dans le four.

Lefebvre est heureux de ne s'être pas fait tuer avec une légère blessure, et le hasard qui l'a sauvé est difficile à expliquer. Le jeune homme a éprouvé une terreur si grande du danger qu'il a couru, que ce matin, il ne paraissait pas complètement remis de la commotion qu'il a éprouvée.

Les jurés, après un quart d'heure de délibération, ont rendu un verdict d'homicide excusable, imputable à Napoléon Murray, le contremaître.

CHALET DE NECESSITE EN RUSSIE

Louis Gaillet, architecte parisien qui, en association avec Deschamps, fit de 1880, pour le comte de Tchernichev, le "Chalet de nécessité" de Saint-Petersbourg et le "Chalet de nécessité" de Saint-Petersbourg et le "Chalet de nécessité" de Saint-Petersbourg.

Le "Chalet de nécessité" de Saint-Petersbourg est un chalet de 750,000 francs divisé en 750 actions de 1,000 francs. Le père de M. Gaillet est un des fondateurs de la "Société des Chalets de nécessité" de Paris qui a donné des résultats aussi splendides qu'inattendus.

Que n'aurait-on pas de chalets à Montréal?

Alger, 27.— Dans sa dernière séance, le conseil d'Alger a adopté à l'unanimité le projet de loi relatif à l'annulation de la dette algérienne.

Le conseil général exprime l'espoir qu'il sera fermement soutenu au poste qu'il a à remplir pour la France et la civilisation.

GUERRE LE RUSSIE EN UN JOUR.—"Télégramme" "L'Express" "Buenos-Ayres" Le 25 oct. rendu si elle ne guérissent pas.

Les plans Knabe sont devant le public depuis plus de soixante ans et par leur excellence seulement ils ont mérité une réputation qui n'a pas été achetée et qui les pose comme sans égale pour le son, le jeu, la maintenance et la durée. A ce sujet, on peut dire que MM. Willis & Cie, 1224 rue Notre-Dame, ont dans leurs magasins un assortiment complet de ces merveilleuses instruments, au prix de \$600 et au-dessus.

Provincie de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, No. 1144. Joseph Chevalier, demandeur, vs. Dame J. Paré et al., défenderesse, et Maître Bréard et Cie, distributeurs. Le cinquième jour de novembre 1898, à dix heures de l'après-midi, en audience de la dite défenderesse, Datoz, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la dite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en meubles meublants, Condi-

mons, argent comptant.

Montréal, 27 octobre 1898, H.C.S.

1.—Le four qui s'est effondré à l'angle de la rue Ontario et de l'avenue Delorimier. 2.—La victime, George Perry, à la morgue.

3.—La victime, George Perry, à la morgue.

DANS LE PORT

La navigation transatlantique touche à sa fin

LES BATEAUX DE L'EST ET DE L'OUEST DE LA COMPAGNIE RICHELIEU

Cesseront leur service le 20 novembre

Le "Numidian" est parti ce matin à 10 heures pour Liverpool. Comme la "Patrie" le disait hier, c'est à bord de ce magnifique steamer de la ligne Allan que M. Eugène Tarte et M. J. E. Robillard font la traversée. Un grand nombre de parents et d'amis sont allés leur serrer la main et leur souhaiter un heureux voyage. On remarquait, entr'autres, Mme et M. Tarte, M. et Mme L. J. Tarte, MM. Jos Robillard, Dr Millette, J. O. A. Laforest, Ed Cavanagh, Colbert, Groth, La Dowd, Capt Bourassa, Eug. Robidoux, John Durand, M. Merrill, L. H. A. Archambault, Alf. Roy, De-Biois, Thihaudant, R. Perreault et Ant. Perreault, Louis V. Filteau, C. B. Thériault, Bruno Wilson, Ch. Robillard, etc.

Le "Numidian" est en charge du pilote Wilfred Gauthier qui espère pouvoir passer les rapides du Richelieu avant la brumante, ce qui permettra au capitaine d'arriver à Québec ce soir et de partir immédiatement pour prendre la mer.

Un avis a été affiché au bureau des commissaires du havre, ce matin, avisant les pilotes que le chenal de Ratisseau avait été creusé sur une largeur de 500 à 600 pieds. Il leur sera inutile d'essayer de passer trop près de la bouée à flèche noire.

M. Louis Coste, ingénieur du département des Travaux Publics, écrit aussi que toutes les obstructions dans le chenal vis-à-vis de la Cap de la Madeleine ont été enlevées pendant la saison de 1898.

M. U. P. Boucher a télégraphié ce matin à M. Alexander Robertson, secrétaire de la commission du havre qu'il partait pour faire une nouvelle inspection du chenal de la Barre à Boucherville.

Alfred Leeve, le gérant, annonce que le 20 novembre sera la date de la clôture de la navigation quant à ce qui regarde leurs bateaux qui font le service de l'est ou de l'ouest. Le Longueuil sera comme d'habitude, le dernier à prendre ses quartiers d'hiver, à Boucherville.

Aux bureaux de MM. Allan, on nous apprend que les vapeurs Laurentian, Ormiston, et Pomeranion seront les derniers à quitter Montréal, cette année. Le Laurentian quittera Liverpool le 5 novembre; le Ormiston partira de Londres à la même date, et le Pomeranion quittera Glasgow le 3 courant.

Le vapeur Trygg, de la compagnie Intercolonial Coal, est arrivé de Picton, N. E., ce matin, sous les soins du pilote A. Angers.

Le Turret Bay et le Cacoon, pilotes H. Dussault et C. Toupin, sont arrivés dans le port ce matin avec de fortes cargaisons de charbon, consistant en MM. Kingman Brown & Co. Les pilotes sont aussi avertis que l'un des bouts de la mâture de la barge américaine Loyd S. Porter, qui a été coulée à fond par le Turret Age, portera un fanal la nuit. Ce bout du mâte de misaine est à peu près tout ce qui restait de la barge naufragée.

ARRIVÉS DANS LE CANAL LA-CHINE

Barges: Détroit, 18,000 boisseaux de blé; Glenarry, 14,600; Belle, 24,000; Star, 16,184; Nebraska, 18,000; McCarthy, 12,000; et Senator, 18,000. Vapeurs Olive, cargaison générale; Ethel, 23,398 blé; Water Lily, cargaison de fromagerie et de pois.

Au Board of Trade, on nous apprend que les consolidés anglais ont augmenté ce matin de 1-4 pour cent. Ils sont actuellement cotés à 108 5-16. Le blé a baissé d'un centin et demi.

Les plans Knabe sont devant le public depuis plus de soixante ans et par leur excellence seulement ils ont mérité une réputation qui n'a pas été achetée et qui les pose comme sans égale pour le son, le jeu, la maintenance et la durée. A ce sujet, on peut dire que MM. Willis & Cie, 1224 rue Notre-Dame, ont dans leurs magasins un assortiment complet de ces merveilleuses instruments, au prix de \$600 et au-dessus.

Provincie de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, No. 1144. Joseph Chevalier, demandeur, vs. Dame J. Paré et al., défenderesse, et Maître Bréard et Cie, distributeurs. Le cinquième jour de novembre 1898, à dix heures de l'après-midi, en audience de la dite défenderesse, Datoz, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la dite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en meubles meublants, Condi-

mons, argent comptant.

Montréal, 27 octobre 1898, H.C.S.

1.—Le four qui s'est effondré à l'angle de la rue Ontario et de l'avenue Delorimier. 2.—La victime, George Perry, à la morgue.

3.—La victime, George Perry, à la morgue.

4.—La victime, George Perry, à la morgue.

5.—La victime, George Perry, à la morgue.

6.—La victime, George Perry, à la morgue.

7.—La victime, George Perry, à la morgue.

8.—La victime, George Perry, à la morgue.

Il a fallu dépenser beaucoup d'argent pour faire acquérir au Cigare

El Padre

sa grande popularité et son excellence actuelles. Il ne serait pas avantageux de permettre maintenant à la qualité de baisser. Vous pouvez être sûr que ce Cigare est très bon. Avez-vous essayé dernièrement EL PADRE?

S. DAVIS & SONS, Montréal.

PERDU DANS LES BOIS

Un chasseur enrage passe trois jours et deux nuits sans manger

Une battue générale

Un vieillard de 88 ans, nommé Noël L